

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

1ère ANNÉE

JEUDI, 28 DÉCEMBRE 1882

No 47

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant tout les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE** POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSAULT,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Bua de, H. V., Québec.

EGYPTE

LE FAUX PROPHÈTE

Nous recevons d'intéressants détails sur le faux prophète qui s'est mis à la tête du mouvement insurrectionnel dans le Soudan. Il y a environ quinze mois maintenant que l'on commença à s'occuper au Caire de ce mystérieux personnage, qui paraissait déjà exercer une influence étrange sur les populations du sud du pays. Il se nomme, avons-nous dit, Ahmet Mahomet, et habite Aba, une des îles du Nil blanc, à cinquante lieues sud de Kartoum. Bien qu'il n'appartient à aucune secte de derviches, il menait la vie d'un religieux musulman, se vouant à la pauvreté, à l'isolement, à la prière et aux pratiques ascétiques, et ne sortant de temps en temps de sa retraite que pour prêcher l'avènement d'une ère nouvelle et la régénération de l'islamisme.

D'après une prophétie accréditée dans tous les pays mahométans, la nouvelle ère doit coïncider avec le commencement du treizième siècle de l'Hégire, époque à laquelle le Mahdi annoncé par Mahomet doit apparaître, et conduire les croyants dans la voie de la régénération et de la victoire.

Il ne paraît pas que le cheik Ahmed-Mahomet fut, au début, disposé à se croire appelée à une im-

portante mission, mais peu à peu ses adhérents le convainquirent qu'il avait un grand rôle à remplir, et qu'il était le Mahdi promis par Mahomet; jusqu'à un certain point d'ailleurs, il remplissait les conditions du programme sacré, car il s'appelle Mahomet; le nom de son père est Abdallah et celui de sa mère Emineh, ces derniers noms étant ceux que portaient les parents du prophète.

C'est au précédent Ramadan, c'est-à-dire au mois d'août 1881, que le cheik Ahmed s'annonça la première fois comme Mahdi. Les foules qu'il attirait partout se prosternèrent devant lui en signe de respect, tandis que sa marche triomphale à travers le pays, le langage hardi de ses harangues, et les miracles qu'on lui attribuait, éveillèrent en même temps les suspicions des autorités. Le gouvernement égyptien envoya aux gouverneurs et aux sous-gouverneurs l'ordre de surveiller ses mouvements, et de disperser les réunions qu'il avait l'habitude de convoquer.

La première résistance de Mahdi aux autorités ne lui réussit pas.

C'était dans le voisinage de Senaar, sur le Nil blanc. Le moudir de la province avait envoyé à sa rencontre un corps de troupes chargé de le repousser, lui et sa nombreuse escorte Mahdi, monté sur un cheval blanc, et suivi de son entourage, marcha vers les soldats ennemis, et leur porta le défi de lui faire du mal, parce que, par la grâce d'Allah, il avait le pouvoir de rendre leurs balles inoffensives. Une volée de coups de fusil suivit ces humaines paroles, et le Mahdi jugea prudent de fuir. Une quarantaine des siens étaient tombés sur le carreau.

Ahmed-Mahomet vengea cet échec peu de temps après. Le 10 juin dernier, il défait, dans les montagnes de Gadir, une armée de douze mille hommes dont il ne s'échappa que vingt-sept pour aller raconter à Khartoum, le massacre de l'armée égyptienne.

Depuis ce jour, les soldats du Mahdi sont parfaitement pourvus de fusils Remington.

Le docteur Schweinfurth vient d'adresser du Caire, sous la date du 30 octobre, à la Société britannique

pour la répression de l'esclavage, une nouvelle lettre sur les affaires du Soudan. Le khédivé semble avoir compris, dit le docteur, que la conquête de ce pays sera à refaire, et il a donné l'ordre de recruter de nouveau, pour les envoyer au Sud, les troupes nègres qui ont été dispersées dans les provinces après la bataille de Tel-el-Kébir et la prise de Damiette. Le précédent gouverneur général du Soudan, Ayoub pacha, sera mis à la tête de ce nouveau corps d'armée dont l'état-major sera probablement commandé par le général Stone. Les troupes entreront dans le pays par trois routes différentes : la mer Rouge, le désert de Nubie et 'Dungola. Dix mille fusils Remington ont été adressés à Khartoum vers la mi-octobre. Il est probable que la première expédition comptera dix mille hommes. On se demande en Egypte où le gouvernement ira chercher l'argent nécessaire à une telle entreprise, à un moment surtout où il a à s'occuper de la réorganisation de l'armée locale et de tant d'autres intérêts d'Etat.

Affaire Peltzer

L'Escaut d'Anvers rappelle dans quelques articles préliminaires les principaux incidents de l'affaire Peltzer.

Guillaume Bernays disparut tout à coup le samedi 7 janvier 1882.

A la Noël, — 15 jours auparavant — il y avait eu une fête de famille et un arbre de Noël pour les enfants, chez le beau-père de M. Bernays, où avaient assisté entre autres sa fille Julie, Mme Bernays et la sœur de celle-ci, Mme Anspach. Cette dernière était souffrante d'une faiblesse d'intestins; mais nul ne pouvait à ce moment, ni même le 2 janvier quand on vit encore Mme Anspach se promener dans les rues d'Anvers, prévoir l'issue fatale que cette maladie dut avoir quelques mois plus tard. Bien moins encore pouvait-on prévoir l'événement sinistre du 7 janvier.

On sait aujourd'hui que dès le mois de novembre précédent, Armand Peltzer avait fait en compagnie de

M. de Roubaix-Pécher, troisième gendre de M. Ed. Pécher, un voyage à Paris, et que, pendant son séjour dans la grande capitale de la France, Armand y avait eu avec son frère Léon plusieurs entrevues. On sait que Léon se préparait dès lors à son rôle de Vaughan, et y faisait les emplettes nécessaires à la toilette du sinistre personnage.

Le 4 janvier, un journal d'Anvers, l'Opinion, dont les relations suivies avec Armand Peltzer ont été rétablies depuis, inséra dans sa "Chronique anversoise" l'avis que M. Ed. Pécher allait quitter Anvers pour accompagner sa fille malade, Mme Anspach, dans le Midi, et qu'il serait de retour à Anvers vers le 17 ou le 20 janvier.

Cette nouvelle ne fut pas sans causer quelque étonnement. Jamais pareil avis concernant M. Pécher n'avait été publié, quels qu'eussent été ses absences, ses voyages et ses retours. A la même époque, Armand faisait, rue Jacobs, ses expériences sur le bruit d'une détonation dans une chambre fermée.

Bernays était, au même moment, en correspondance d'affaires avec "sir Henri Vaughan," qui lui avait envoyé une provision de 500 francs, et lui avait demandé un rendez-vous à Bruxelles, rue de la Loi, 159, dans la matinée du samedi 7 janvier, recommandant bien à M. Bernays de ne pas prendre de voiture, la maison 159 se trouvant à dix pas de la gare de la rue de la Loi. Cette lettre fixant le jour et le lieu exacts du rendez-vous, et d'autres lettres se rapportant au même objet, furent retrouvées sur le pupitre de M. Bernays, par ceux qui aussitôt la disparition constatée, y firent les premières recherches, et qui plus tard les remirent à la justice après l'arrivée de la fameuse lettre de Bale. Malheureusement les personnes qui firent les premières recherches se bornèrent, disent-elles, à un examen superficiel de ces lettres, et ne virent point l'indication ni du jour ni du lieu du rendez-vous.

Bernays avait donc disparu dès le samedi 6, et malgré les indications si précises de la correspondance Vaughan au sujet du lieu exact et du jour du rendez-vous donné par lui

au malheureux Bernays, le public tout entier restait dans l'ignorance la plus complète de la sinistre vérité.

Seuls, Armand et compagnie la connaissaient, mais la gardaient pour eux seuls.

Dix jours se passent ; les cancans les plus absurdes, les commérages les plus odieux circulent sur le compte de Bernays, moins encore dans la presse que dans les conversations particulières, au barreau, en Bourse et partout.

Tout à coup les ténèbres mystérieuses qui continuaient à entourer aux yeux de tout le public la disparition de Bernays sont sillonnées d'une lueur sinistre. M. Berré, procureur du roi, reçoit la lettre de Bâle, 16 janvier 1882, signée : Henry Vaughan, et qui annonce au "coroner" de Bruxelles que M. Bernays a été tué par accident. On se rappelle le passage principal de cette pièce :

"Fou de désespoir depuis la matinée fatale où, par ma négligence, M. Bernays, atteint d'un coup de feu à la tête, est tombé à mes pieds, je puis à peine rassembler mes pensées, à ce nouveau malheur, pour pouvoir vous annoncer ces nouvelles fatales, et je me rends à des prières anxieuses et pressantes en ne me portant pas immédiatement par là-bas.

"Que puis-je ajouter ? Les faits parlent trop clairement par eux-mêmes. M. Bernays est venu me voir suivant un engagement pris antérieurement avec moi. Pendant que nous parlions de l'affaire en question, ses yeux tombèrent sur un pistolet que je lui montrai, et pendant que je manipulai l'arme pour la remettre en place, alors que M. Bernays m'avait déjà tourné le dos, elle partit, et il est tombé ; je le croyais seulement blessé. Mais en descendant avec de l'eau et le "harts oil," j'ai découvert, hélas ! que le sang coulait à profusion, qu'il était mort, tué par ma main.

"Lorsque cette terrible réalité m'a frappé comme la foudre, ma première pensée a été d'envoyer quérir immédiatement le "coroner," mais dans mon désespoir j'ai pensé à ma position, sans amis à Bruxelles, à ma femme malade et à mon enfant très malade qui m'attendaient, et j'ai cédé à la tentation de les conduire dans le Sud, de voir d'abord mes amis, et de les mettre au courant des terribles nouvelles qui affecteront entièrement notre avenir..."

La lettre de Bâle arriva à Anvers le 17 janvier au soir, ou le 18 au matin.

Onze jours s'étaient donc écoulés depuis la disparition de Bernays.

La justice, dans l'intervalle, avait à peine bougé.

Le jour du départ de M. Bernays, on l'avait attendu chez lui jusqu'à deux heures du matin. Le gaz était resté allumé toute la nuit, et la chaîne ou le verrou de la porte d'entrée n'avait pas été mis.

La nuit suivante—de dimanche à lundi—la porte fut fermée à double tour, mais sans chaîne ni verrou.

C'est le mardi suivant, 10 janvier, que Madame Bernays fait changer la serrure de la porte d'entrée.

C'est le soir de ce même mardi que les premières recherches avouées ont été faites dans les papiers de M. Bernays.

Mme Bernays, M. Auger et M. Victor Pécher procédèrent à ces recherches. Les tiroirs du bureau-ministre de Bernays furent fracturés ; un désordre, un pêle-mêle incroyable furent, dit-on, constatés.

Le *Précurseur*, en rendant compte des recherches faites le 10 janvier 1882, essaya, à sa façon, d'expliquer comment et pourquoi les lettres de Vaughan, précisant le jour et le lieu du rendez-vous, ne furent pas lues : c'est que ces lettres étaient classées,

dit le "Précurseur," dans le volumineux dossier des "Water-Works."

M. Auger donna à cet égard un démenti formel au "Précurseur," et affirma catégoriquement que les lettres ne s'étaient point trouvées dans le dossier des "Water-Works."

L'explication imaginée par le "Précurseur" tomba à plat, et aucune autre explication sur ce fait, que le contenu des lettres et télégrammes indiquant le lieu du rendez-vous échappa aux perquisitions du mardi soir, ne fut donnée depuis.

La *Gazette* a voulu expliquer cette circonstance étrange en disant que Mme Bernays et M. Auger ignoraient tous deux l'anglais. Et M. V. Pécher ?

Les débats publics éclairciront sans doute ce détail mystérieux.

M. V. Pécher avait, dans l'intervalle, averti le commissaire de police de la disparition de Bernays. M. Auger de son côté avait averti le Procureur du Roi.

Le mercredi 11 janvier, M. Delvaux se rend chez Mme Bernays ; il y apprend les perquisitions faites la veille, et les avis donnés à la justice par MM. Auger et Victor Pécher.

Le vendredi 13, M. Delvaux retourne chez Mme Bernays ; il expose que jusqu'à ce moment le parquet est resté inactif : que, d'après lui, M. Delvaux, il y a deux choses à faire : annoncer par la voie des journaux la disparition de Bernays, et prier le parquet de mettre en œuvre tous les moyens dont la justice dispose pour découvrir la cause de la disparition.

Le samedi 14 janvier, M. Delvaux se rend au parquet. Il raconte ce qui s'était passé dans la maison de Bernays : la fracture du bureau, les recherches faites dans les tiroirs, et "spécialement ce fait des lettres anglaises qu'on avait laissées dans un des tiroirs, croyant qu'elles se rapportaient à l'affaire des eaux."

L'*Escaut*, à diverses reprises, a demandé pourquoi M. Delvaux appela "spécialement" l'attention du parquet sur ces lettres. On ces lettres avaient été lues, et dans ce cas on savait dès lors que Bernays s'était rendu le 7 au n. 159 de la rue de la Loi : ou elles n'avaient pas été lues, et dans ce cas l'attention "spécialement" appelée sur ces lettres par M. Delvaux ne s'explique point.

Jamais il n'a été répondu à ce dilemme de l'*Escaut*. Les débats publics éclairciront probablement ce détail intéressant.

Le même jour, 14 janvier, le parquet d'Anvers adressa des dépêches à la sûreté publique et aux différents parquets du pays, avec le signalement de Bernays, et prière de faire des recherches.

Du 15 au 18 la justice informe, sans rien trouver.

Le 18, M. Delvaux est appelé au parquet, qui venait de recevoir la lettre de Bâle. Cette lettre lui est communiquée.

Lecture faite, M. Delvaux suggère l'idée d'aller immédiatement chez Mme Bernays pour voir si l'on n'y trouverait pas de lettres de la même écriture. M. Delvaux, muni de la lettre, se rend chez Mme Bernays. Celle-ci reconnaît immédiatement l'écriture : "Il me semble, dit-elle, qu'il y a des lettres de cette écriture dans un des tiroirs d'en bas." On descend "précipitamment ;" on ouvre "le tiroir de droite," et l'on y trouve les trois lettres signées Vaughan, et l'indication du rendez-vous.

Il n'y a plus de doute, dit M. Delvaux à Mme Bernays, "la lettre dont je suis porteur, annonce que votre mari a été tué par accident." Et il fait à Mme Bernays un résumé de la lettre de Bâle.

Le même jour, M. Berré, procureur du Roi, se rendit à Bruxelles ; M. Delvaux s'y rendit également, ainsi que M. Van Staeyen, commissaire de police. Ils rencontrèrent les magistrats bruxellois dans la maison 159, rue de la Loi, où l'on trouva, comme on sait, le cadavre de Bernays.

M. Delvaux passa la nuit à Bruxelles, mais non sans avoir lancé une dépêche à Armand Peltzer.

MM. Berré et Van Staeyen rentrèrent à Anvers par le train partant de Bruxelles à 10 h. du soir. A la gare d'Anvers, Mr Berré fut accosté par M. Armand Peltzer qui lui demanda des nouvelles. La dépêche de M. Delvaux l'avait cependant déjà renseigné.

"Je n'ai pas diné et je meurs de faim, lui dit M. Berré. Je vais manger un morceau à la "Taverne de Londres."

Armand Peltzer suivit M. Berré et s'assit à la table où M. Berré soupa.

Ni M. Berré, ni M. Delvaux ne crurent à un assassinat ; les magistrats bruxellois, au contraire, y crurent immédiatement, ainsi que la masse du public et la plupart des organes de la presse.

MM. Willemaers et Ketels commencèrent aussitôt leur laborieuse instruction. On trouva dans les poches de M. Bernays la clef de la porte de la maison et les clefs de ses tiroirs. Du samedi au mardi, jour où la serrure fut changée, l'assassin ou son complice avait donc pu, la nuit, pénétrer avec la clef dans la maison de Bernays, y ouvrir, toujours avec les clefs de Bernays, les tiroirs du pupitre, et faire main basse sur tout. Il est probable que cette nocturne visite a eu lieu, sinon, comment expliquer le désordre et le pêle-mêle constatés dès le mardi soir.

Les débats publics éclairciront sans doute ce point encore obscur.

Le jeudi 19 janvier, Mme Bernays, qui avait désiré voir le cadavre de son mari avant qu'il fût soumis à l'autopsie, arriva à Bruxelles accompagnée de M. Cateaux, son oncle maternel. M. Willemaers la conduisit en voiture rue de la Loi, 159.

Au moment où ces trois personnes arrivèrent à l'entrée du cabinet où était étendu le cadavre du malheureux Bernays, M. Cateaux se découvrit sans prononcer une parole. M. Bernays avait le visage couvert d'un voile épais ; M. Willemaers marchait à sa droite. Elle leva la tête et fit un mouvement de recul en disant :

"Oni, c'est bien lui !" puis inclina de nouveau la tête. Quelques secondes après, elle quitta cette maison, théâtre du drame sanglant qui l'avait rendu veuve.

Cette version, empruntée à "l'Etoile" qui avait un reporter présent au moment de cette visite, fut absolument contredite par le "Précurseur," qui traça de cette visite un tableau de fantaisie sur lequel il ne s'est jamais expliqué depuis.

On sait aussi qu'Armand Peltzer poussa l'audace jusqu'à exprimer à un rédacteur de "l'Etoile" toute son indignation d'honnête homme au sujet du compte-rendu de cette visite publié par la feuille bruxelloise.

Le samedi 21 eut lieu l'enterrement du malheureux Bernays.

Plusieurs discours furent prononcés à la cérémonie funèbre.

Le discours de M. Brunard, avocat à Bruxelles et ami de Bernays, n'eut pas l'heur de paraître à l'auditoire, qui comprenait entre autres Armand Peltzer. Une correspondance fut échangée entre un avocat de cette ville et

M. Brunard, relativement à quelques changements à introduire dans le discours avant la publication. Nous croyons que cette négociation n'aboutit point, et que le discours de M. Brunard resta intact. Ce discours se termine par la phrase suivante :

"Puisse le mystère qui règne autour de cette mort s'éclaircir, et s'il y a eu crime, en être fait justice."

On comprend que ce vœu final a dû jeter quelque froid, et déplaire souverainement aux Peltzer.

Y a-t-il eu des visites faites à la maison 159, rue de la Loi, après l'assassinat et avant la découverte du cadavre, c'est-à-dire du 8 au 18 janvier ? Ce point est toujours resté obscur. Ils paraît établi par l'instruction que l'empreinte d'un pied dans le sang coagulé de Bernays a été constaté d'une manière irréfutable ; on aurait donc marché dans la mare de sang après que celui-ci s'était séché et durci assez et pas trop pour recevoir et conserver la marque d'une empreinte. Il semble que le surlendemain de l'assassinat, le lundi 9 janvier, deux personnes, un monsieur et une dame, auraient pénétré dans la maison du crime. Malheureusement le concierge du *Grand-Miroir* où ces deux personnes auraient demandé la voiture qui les aurait conduites au 159 de la rue de la Loi, est mort inopinément, sans que la justice ait pu tirer profit de ce qu'il devait savoir.

Les débats publics éclairciront probablement ce point, ainsi que cet autre relativement à la "toilette du cadavre" faite, a-t-on dit, après coup, le surlendemain, paraît-il, de l'assassinat. Les versions de la presse sur ces deux points sont restées contradictoires jusqu'à ce jour. Les débats publics feront-ils le jour sur ces points obscurs ? Nous le saurons bientôt.

La première version de Léon Peltzer était absolument invraisemblable, elle se heurte à chaque mot à des impossibilités. Léon ne la maintint pas moins pendant tout un mois. Il fallait les révélations successives de l'enquête pour le déterminer à abandonner un système insoutenable, ce qu'il fit dans le mémoire par lui remis le 4 avril au juge d'instruction, après s'être concerté avec son frère.

Depuis lors, il n'a plus varié : dans sa version nouvelle, Bernays n'a pas succombé aux suites d'un accident, il est tombé victime d'un meurtre. Laissons-le raconter ce drame sanglant :

"Quand j'ouvris à Bernays, il ne me reconnut pas d'abord ; son paletot ôté, je l'introduisis dans le cabinet du fond, et nous y causâmes debout de l'affaire Murray, lorsque tout à coup Bernays me fixa et me dit brusquement en français : "Mais je dois vous avoir vu antérieurement !" Ces paroles, j'affirme qu'elles sont textuelles. Je fus décontenancé, et répondis, malgré moi, en français : "mais vous vous trompez !" Bernays, pris d'une défiance instantanée, profita d'un moment où je me retournais, en vue de cacher mon trouble, et tira ma perruque. Je me retournai, il me reconnut et s'écria avec colère : "Quoi ! c'est toi Léon ?" Je me remis, de suite et lui dis : "Oni c'est bien moi ; mais je vais te dire tout !" Bernays me répondit qu'il ne voulait rien entendre. Je fis appel à notre ancienne amitié. Il me déclara avec fureur, dans des termes que je ne pourrais reproduire exactement : "Amitié ! il n'en est pas question ! Toi, tu es un voleur, un faussaire !" Je ne me contins plus ; je l'insultai, lui rappelai qu'il dinait chez moi en 1872, lui, mon ami intime, ayant en poche la requête qu'il déposait le

lendemain pour me faire déclarer en faillite. Il m'insulta de nouveau. Je fis un geste menaçant. Il se précipita vers la porte en criant : " Je vais te dénoncer ! " Je m'élançai derrière lui, épouvanté, et saisis au passage un pistolet qui se trouvait sur la table. Je le rejoignis, le saisis par ses vêtements, le rejetai en arrière. Il me vit armé, voulut se sauver dans le cabinet, et, au moment où il allait entrer, le coup partit. Il fit un soubresaut et tomba, l'épaule frappant contre le pupitre.

" Tout ceci s'est passé avec une rapidité foudroyante, car j'avoue, et que ceci ne soit pas dit pour me disculper, que j'ai lâché le coup sans conscience, dans un moment de surexcitation indescriptible.

" Je ne vous dirai pas l'épouvante qui me saisit en voyant Bernays tomber. Je fus quelques instants comme fou, et ce ne fut que deux ou trois minutes après que je m'approchai de lui. Je ne pouvais que le supposer blessé. Ce ne fut qu'en lui soulevant la tête que je vis le sang couler d'une blessure à la naissance de la nuque. Je lui relevai la tête, l'appuyant contre le pupitre, et me précipitai pour chercher au second étage un bassin avec de l'eau. Je le lavai, et ce fut alors que je constatai qu'il était bien mort. Je cherchai néanmoins à le ranimer, mais en vain ! Mon premier mouvement fut de fuir. Mais alors je pensai à la possibilité de présenter cet affreux malheur comme un accident, et, sans plus réfléchir, j'écrivis la lettre que vous connaissez. Je quittai la maison en toute hâte et me rendis à la station du Midi. En route, Dieu sait combien je regrettais de n'avoir pas suivi le conseil d'Armand, de retourner en Amérique, et je songeai à aller à Anvers préparer Armand et la famille à cette affreuse nouvelle. Je trouvai à la gare du Midi le train de 11 heures 51 minutes en partance. J'arrivai à Anvers vers 1 heure ; arrivé là, et au reste pendant le trajet, ayant réfléchi plus tranquillement à la chose, j'eus peur d'aller en ville et ne pus m'y décider. Je repris donc le train de 1 heure 20 minutes pour Aix-la-Chapelle, où j'arrivai entre 5 et 6 heures. A la gare d'Anvers, j'avais écrit une lettre à Armand, à peu près en ces termes :

" Je ne suis pas parti pour l'Amérique. Il m'arrive un épouvantable malheur ; je vais à Aix, viens à Maestricht demain par le premier train, où je te rencontrerai."

" Le lendemain, dimanche, je vis Armand à Maestricht ; je lui racontai l'événement que je lui représentai comme un accident..."

Voilà le système auquel Léon Peltzer s'est arrêté pendant toute la dernière phase de l'information. Bernays y devient en quelque sorte l'agresseur ; s'il a été frappé, c'est sans préméditation aucune, dans le mouvement désordonné, presque inconscient, auquel a cédé Peltzer dans sa terreur de voir dénoncer son déguisement, sa présence en Europe.

Qui admettra ce roman, plus incroyable encore que la fable de l'accident ? Une pensée se dégage invinciblement de l'ensemble de notre exposé : c'est que depuis son départ de New-York, Léon Peltzer n'a pas fait une démarche qui ne fût inspirée par la résolution de tuer Bernays. Il n'est pas de crime plus longuement prémédité, plus savamment préparé ; et l'on voudrait représenter la victime qui tombe dans le piège comme l'auteur de l'attaque !

Bernays, l'agresseur ! Bernays, croyant reconnaître Peltzer et lui arrachant sa perruque ! Quelle invraisemblance !

Reconnu ! Vaughan ne l'a certes pas été, lui dont le travestissement a trompé le coiffeur Daumouche et mis

en défaut les souvenirs d'Oscar Cools, le garçon de l'Hotel Britannique, qui connaissait parfaitement Peltzer pour l'avoir souvent servi à Anvers.

Mais à supposer que, par impossible, il l'eût reconnu, Bernays, tel qu'on le dépeint, se serait bien gardé d'attaquer ce formidable adversaire. Le malheureux manquait de courage autant que de force physique, et l'on veut qu'il se jette sur cet homme énergique, dans lequel il retrouve le frère de son ennemi, seul en face de lui, dans une chambre où tant de pistolets sont étalés en évidence.

Voici la fin de l'acte d'accusation dans ce procès célèbre.

On remarque combien, d'après la version de l'accusé, toute cette scène a été précipitée. Bernays arrive rue de la Loi à 10 heures et demie.

Avant 11 heures 51 minutes, Léon Peltzer est à la station du Midi, à l'autre extrémité de Bruxelles. Il doit, pendant ces courts instants, placer tous les incidents qu'il raconte : la discussion avec Bernays, sa mort, la tentative faite par le meurtrier pour ranimer sa victime, puis, quand il la voit morte, ce lugubre et inutile transport du cadavre ; le changement de toilette de Peltzer, la rédaction de sa lettre au coroner, et, enfin, sa course, en partie à pied, jusqu'à la gare du Midi.

Les choses ne peuvent s'être ainsi passées, et l'esprit se refuse à croire que l'être le plus froid et le plus pervers soit assez maître de lui-même pour agir avec cette rapide précision.

Une fois encore donc l'accusé nous trompe : la raison et la science s'accordent à l'affirmer. Et, s'il nous trompe, c'est sans doute pour écarter du meurtre, qu'il avoue, la circonstance de préméditation dont il redoute la preuve pour lui-même et plus encore pour son frère Armand, l'instigateur du crime.

Tout est désormais consommé ; l'assassin a fui.

Il arrive à Aix-la-Chapelle, le 7 janvier vers 6 heures du soir ; nous n'avons pas à le suivre dans sa fuite, ni à raconter son séjour de deux mois en Allemagne, d'abord à Aix-la-Chapelle, puis à Vienne, se cachant sous de faux noms constamment changés, et continuant à entretenir avec son frère Armand une correspondance clandestine.

Cette correspondance devait perdre les accusés, et amener enfin leur arrestation.

Déjà depuis quelque temps le parquet soupçonnait la présence de Léon

en Europe et ses relations avec son frère, lorsque, le 5 mars, la démarche royale d'un honnête homme, trop longtemps abusé, lui en fournit la preuve.

Le docteur Lavisé, sacrifiant courageusement une ancienne amitié à l'accomplissement de son devoir, apprit au juge d'instruction qu'à son insu il servait d'intermédiaire à la correspondance des accusés, et que le matin même, Léon avait été à Bruxelles...

" Dans la nuit, disait M. Lavisé, Armand est venu me demander de recevoir Léon ; j'ai été stupéfié ; je croyais Léon en Amérique, d'après ce que son frère me répétait sans cesse. Sa déclaration, son attitude, ont été pour moi une révélation, surtout lorsqu'il m'a dit, dans un état d'agitation extrême :

" Il arrive quelque chose d'épouvantable pour moi, c'est une catastrophe : Léon arrive à 4 heures 38 minutes, à la gare du Nord.

" Convaincu de leur culpabilité, je devais éclairer la justice."

Il n'est pas une conscience honnête qui n'approuve la conduite du docteur Lavisé ; personne qui, com-

prenant sa souffrance au moment de parler, n'admire son courage ; personne qui ne voie à quelle profonde conviction il a dû céder, conviction véritablement irrésistible, puisqu'elle s'est un instant imposée à une âme où elle devait rencontrer les plus naturelles et les plus invincibles résistances.

Lorsque Mme Peltzer fut informée par le docteur Lavisé de la démarche de celui-ci et de l'arrestation de son fils Armand, qui en avait été la conséquence, cette mère infortunée, dans l'exaltation d'une douleur immense, à un moment où l'on ne songe pas à dissimuler, laissa échapper ce cri de sa conscience : " Mais alors ils sont coupables."

" C'est mon sentiment, lui répondit M. Lavisé, et c'est la conviction que j'avais de leur culpabilité qui m'a décidé à parler."

Affolée, la pauvre femme alors se mit à arpenter la chambre, se jetant contre les murs, disant et répétant toujours :

" Deux fils... deux fils — des meurtriers !... Un crime infâme !... Il aura abusé de la faiblesse de son frère Léon !... et tout cela pour cette femme..."

Paroles cruellement vraies, que Mme Peltzer plus tard, sous l'empire d'un sentiment que nous ne saurions condamner, a essayé de retirer, mais que l'accusation a le droit de reprendre pour en faire la conclusion et le résumé de ce récit.

En conséquence, Peltzer Léon et Peltzer Armand, sont accusés d'avoir à Bruxelles, le 7 janvier 1882, commis volontairement, avec intention de donner la mort et avec préméditation, un homicide sur la personne de Guillaume Bernays, et ce, soit en exécutant le crime, soit en coopérant directement à son exécution, par une aide telle que sans leur assistance le crime n'eût pu être commis, soit en provoquant directement à ce crime, par dons, promesses, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables.

Sur quoi, la Cour d'assises de la province de Brabant aura à statuer.

Italie et Vatican

On ne saurait, dit un correspondant, s'étonner de l'audace croissante des ennemis de l'Eglise, du moment que l'exemple leur en est donné par ceux-là mêmes qui auraient tout intérêt à faire respecter la religion.

La " Nazione," de Florence, annonce que M. Théophile Gay, pasteur protestant établi dans cette ville, vient de recevoir du marquis de Villamarina, chevalier d'honneur de la reine Marguerite, une lettre dans laquelle les plus vifs remerciements lui sont adressés au nom de S. M. pour l'envoi d'un exemplaire de sa " Vie de Jésus."

La " Nazione " ajoute que d'autres œuvres du même auteur avaient été agréées déjà en maintes circonstances par la reine Marguerite et par le roi Humbert.

" Rappelons seulement, pour montrer la différence des hommes et des temps, dit à ce propos le " Moniteur de Rome," que jadis, les princes de la maison de Savoie méritaient le titre de Très-Pieux, et qu'ils savaient le justifier par des vertus héroïques, par un attachement sans bornes à la vraie foi, et par leur piété filiale envers le chef de l'Eglise."

Parmi les conséquences funestes qui dérivent de la situation que je viens de décrire, il faut signaler, pour ne parler que des périls intérieurs, l'audace chaque jour plus accentuée des partis anarchistes.

Leurs représentants à la nouvelle Chambre ont déclaré, soit dans la

presse soit dans leurs discours aux électeurs, qu'ils se résigneraient cette fois encore à remplir la formalité du serment d'usage ; mais ils ont eu soin d'ajouter qu'ils n'entendaient nullement par là engager leur conscience.

Au reste, le gouvernement lui-même, tardivement alarmé des progrès des partis séditionnels, vient d'indiquer par une circulaire aux préfets les mesures à prendre pour empêcher des manifestations d'un caractère anarchique.

A Rome surtout, le déploiement des mesures de police, à l'occasion de la prochaine réouverture du Parlement (mercredi 22), donne presque à la " capitale " l'aspect d'une ville en état de siège.

Mais la force matérielle ne suffira pas pour réprimer à la longue le déchaînement des passions sectaires. Voici déjà que les tribunaux eux-mêmes se mettent de la partie pour justifier les excès les moins avouables.

Le tribunal de Grosseto et celui de Mantoue viennent d'acquitter des individus qui, au mois de juin dernier, avaient pris part à des manifestations séditionnelles suivies de voies de fait contre les agents de police.

Bien que le bonnet phrygien et le drapeau rouge eussent figuré dans ces manifestations, les tribunaux n'y ont vu que des emblèmes " inoffensifs."

Quant aux voies de fait contre les agents de police, les juges ont également trouvé moyen d'acquitter les prévenus, en invoquant la circonstance " atténuante " de la force irrésistible.

Unités métriques internationales

Leur valeur en unités canadiennes.

LONGUEURS

Le MÈTRE (dix-millionième partie du quart du méridien terrestre) vaut 3 pieds 3 lignes, ou 1 verge et 1/10.
Le décimètre (10^e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main
Le centimètre (100^e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt.
Le millimètre (1000^e du mètre) vaut 1/3 de ligne.
Le décamètre (10 mètres) vaut une demi-chainne, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds.
L'hectomètre (100 mètres) vaut 5 chaines, ou 110 verges, ou près de 2 arpents.
Le kilomètre (1000 mètres) vaut 50 chaines, ou 1100 verges, ou environ 2/3 de mille

SURFACES.

Le MÈTRE CARRÉ vaut 1 verge carrée et 2/10, ou près de 11 pieds carrés.
L'ARE ou décamètre carré vaut 4 perches carrées anglaises, ou 120 verges carrées.
L'hectare ou hectomètre carré vaut 2 acres 1/2, de sorte que 2 hectares font 5 acres.
Le kilomètre carré vaut environ 2/5 de mille carré, de sorte que 5 kilomètres carrés valent environ 2 milles carrés.

VOLUMES ET CAPACITÉS.

Le MÈTRE CUBE, ou stère, ou tonneau, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes ou 220 gallons, ou près de 3 minots.
Le LITRE ou décimètre cube vaut environ 1 pinte.
Le décalitre (10 litres) vaut 2 gallons et 1/5.
L'hectolitre (100 litres) vaut 22 gallons.

POIDS.

La TONNE métrique (poids d'un mètre cube d'eau) vaut l'ancienne tonne canadienne, ou un peu plus que la tonne anglaise.
Le quintal métrique vaut 2 fois l'ancien quintal canadien, ou fois et 1/5 le quintal anglais.
Le KILOGRAMME (poids d'un litre d'eau) vaut 2 livres et 1/5 (avoirdupois), de sorte que 5 kilogrammes valent 11 livres.
Le GRAMME (poids d'un centimètre cube d'eau) vaut 1/28 d'once, ou un peu plus qu'une demi-dragme.

MONNAIES.

Le FRANC vaut 1 chelin, ou 1/5 de piastre.
Le centime est la 100^e partie du franc ; 5 centimes font 1 sou ou 1 centin.

Comté de Bonaventure

Les conseils municipaux de Paspébiac, Hope et New-Richmond, ont adopté un règlement accordant le droit de passage gratuit à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Les autres municipalités doivent suivre cet exemple.

Mission de l'Afrique Centrale

M. le Rédacteur,

Plusieurs journaux français du Canada ont déjà publié quelques détails sur la Mission de l'Afrique Centrale, à laquelle j'appartiens, et pour laquelle mes Supérieurs m'ont envoyé recruter des auxiliaires et recueillir des aumônes. Les populations si profondément catholiques de nos campagnes ont répondu généreusement à l'appel que j'ai fait dans un certain nombre de paroisses du diocèse de Québec. Ces premiers encouragements me donnent l'assurance d'un succès non moins consolant dans les autres endroits du diocèse et les autres parties du pays qui me restent à visiter. Au moment où j'écris ces lignes, je suis encore sous le coup de l'émotion profonde que j'ai éprouvée en parcourant les différentes paroisses du florissant comté de Beauce que je viens de visiter. Sans parler de l'accueil empressé que j'ai reçu de tous les vénérables curés de ces paroisses, et de leur franche et cordiale hospitalité, qui est du reste proverbiale parmi tout le clergé canadien, je puis à peine retenir mes larmes en songeant aux manifestations vraiment extraordinaires de foi, de générosité, et de zèle religieux dont j'ai été témoin de la part des populations riches ou pauvres, sans aucune exception. Les plus simples explications ont suffi pour faire comprendre la grandeur et la beauté de l'œuvre si difficile de nos Missions de la Nigritie, qui sont si éprouvées actuellement et donner lieu à des exemples de charité vraiment sublimes. J'ai vu plus d'une fois des personnes dont l'extérieur annonçait peu de fortune, profiter de l'obscurité du soir pour venir apporter l'argent nécessaire pour le rachat d'une ou de plusieurs esclaves, sans vouloir même se nommer, disant : Dieu le sait, cela suffit. D'autres personnes, ayant peu de moyens pécuniaires, mais riches de moyens ingénieux pour faire le bien, sont parvenues à obtenir des résultats vraiment merveilleux. Ainsi, par exemple, des personnes ont réussi, à force de démarches, à ramasser l'argent nécessaire pour le rachat de quatre petits nègres, c'est-à-dire, soixante piastres : de pareils traits ne sont pas particuliers à quelques endroits, mais se sont rencontrés dans presque toutes les paroisses que je viens de visiter. Qu'il me soit permis d'offrir ici publiquement les témoignages de la plus vive et la plus profonde reconnaissance, pour tant de marques de charité et de zèle dont ma pauvre mission a été l'objet, tant de la part des excellents curés que de leurs admirables paroissiens. Je mets ma dette de gratitude entre les mains de Dieu, qui seul peut récompenser dignement de telles œuvres.

Ces touchantes consolations sont comme un rayon de soleil au milieu des profondes tristesses causées par les malheurs qui viennent de fondre sur la mission de la Nigritie. Comme toutes les œuvres de Dieu, et plus qu'aucune autre peut-être, celle-ci ne se fait que par les croix les plus lourdes.

Au moment où, après la mort si imminente de son illustre fondateur, monseigneur Comboni, et d'un si grand nombre de ses missionnaires, les espérances commencent à renaître depuis la nomination de son digne successeur, monseigneur Sogaro, voilà que de nouveaux désastres viennent de fondre sur ce malheureux pays, et d'ajouter de plus grandes difficultés encore à sa conversion. On en jugera par la lettre suivante que je viens de recevoir de mon nouvel évêque :

Très Cher Frère en Jésus-Christ.

A peine avais-je reçu le bref par le-

quel Sa Sainteté le pape Léon XIII m'a appelé à continuer l'œuvre de notre à jamais regretté Père monseigneur Comboni, que j'ai tourné mes pensées vers mes frères missionnaires, au nombre desquels, cher Frère, j'ai le bonheur de vous compter, et que j'ai toujours aimé et apprécié, comme un vrai serviteur de Jésus-Christ. Mes occupations sans nombre, et surtout les tristes nouvelles qui nous arrivent chaque jour de l'Afrique Centrale, ne m'ont pas permis jusqu'à présent de vous écrire pour vous embrasser affectueusement en Notre-Seigneur, et vous encourager à persévérer dans l'œuvre de charité à laquelle vous vous êtes livré.

Au moment où je vous écris, une lettre de notre procureur du Caire, datée du 30 octobre, nous donne les plus grandes appréhensions pour nos stations naguère si florissantes de El Obéid de Nouba, et peut-être, aussi de Khartoum. Mon Dieu ! il ne suffisait donc pas du sacrifice de tant de missionnaires et de religieuses, enlevées par les terribles fièvres du Soudan, durant ces dernières années, faut-il que nous ayons à pleurer le massacre de tant d'autres, immolés par le glaive des rebelles ? Dites cependant aux glorieux et invincibles enfants du Canada que nous ne reculons pas et que nous sommes résolus d'aller relever le drapeau de la Religion et de la civilisation, un instant abattu et trempé dans le sang de nos martyrs dans ces sauvages contrées. Nous voulons, nous aussi, répéter le cri de notre bien-aimé Père, Mgr Comboni : Ou la rédemption de la Nigritie, ou la mort !

L'affection et l'attachement sincère que vous avez toujours eus pour la mission ne me permettent pas de douter de votre constance. Au lieu de vous laisser abattre en apprenant ces désastreuses nouvelles, vous redoublez de courage et d'amour pour la pauvre Nigritie. Nos embarras financiers, étant devenus plus grands que jamais, je ne puis songer à vous rappeler au contraire, je vous prie de continuer l'humble, mais méritoire fonction de rendre témoignage en faveur de notre mission. Dans ce but, je vous nomme mon procureur spécial dans tous les pays que vous jugerez bon de parcourir. Redoublez donc, s'il est possible, d'activité, surtout puisque vous vous trouvez parmi les Canadiens, nos compatriotes qui sont aussi célèbres pour leur attachement à la Religion de leurs aïeux et au Souverain Pontife, que par leur noble et inépuisable charité. L'accueil sympathique que vous avez reçu, tant du peuple que du clergé, est une preuve évidente de l'excellent esprit de cette nation, qui sait apprécier le mérite de leur compatriote missionnaire qui a enduré les fatigues et bravé les périls dans les moments les plus critiques et qui a eu l'honneur d'assister mon prédécesseur, notre bien-aimé Père Mgr Comboni, à ses derniers instants.

Pour moi, humblement prosterné aux pieds des très illustres évêques de votre pays, je les prie, par les entrailles de Jésus-Christ, de vouloir bien vous bénir et seconder vos efforts ; bien assuré qu'avec la bénédiction des suprêmes pasteurs de l'église du Canada, nous nous rendrons dignes de la compassion et de la charité du clergé si édifiant et du peuple si religieux de ce pays.

Implorant pour vous la bénédiction céleste, je vous renouvelle l'expression de toute mon affection en Notre-Seigneur.

Vérone, collège des missions de la Nigritie, 12 novembre 1882.

FRANÇOIS SOGARO,
Vicaire apostolique
de l'Afrique Centrale.

Personne, j'en suis convaincu, ne lira cette admirable lettre, vrai cri de détresse arraché du cœur d'un apôtre, sans se sentir profondément ému, et porté plus que jamais en faveur de la grande œuvre de la régénération de la Nigritie. Mon saint évêque n'a pas craint de m'ouvrir son cœur tout entier, et de me faire connaître sans déguisement l'immense détresse de la mission, sachant bien que rien au monde ne saura me faire reculer devant la tâche qu'il a plu à Dieu de m'imposer.

Mes compatriotes qui liront ces lignes ont trop de foi pour ne pas me dire, eux aussi, comme mon évêque : continuez l'œuvre de Dieu. Moi, de mon

côté, je m'adresse à eux et je leur dis, à l'exemple de mon évêque : par les entrailles de Jésus-Christ, je vous conjure d'imiter les beaux exemples de générosité et de zèle qui m'ont déjà été donnés dans ce pays, de me venir en aide, et de partager ainsi le mérite des missionnaires qui travaillent à l'évangélisation de la Nigritie.

Je suis bien convaincu que l'appel que je fais aujourd'hui sera entendu. Ce n'est pas en vain que mon évêque qui, comme on le voit par sa belle lettre, connaît si bien le peuple canadien, dont la foi et la générosité sont du reste connus du monde entier, ce n'est pas en vain, dis-je, qu'il aura tourné ses regards vers le Canada.

Le salut des millions d'âmes de l'Afrique Centrale sera venu ainsi, en partie, du Canada Catholique, qui, en acquérant de nouveaux titres à la protection divine, méritera de conserver intact ce qui fait la gloire la plus pure du peuple Canadien : sa foi, son attachement à la sainte Eglise.

A. BOUCHARD,

Missionnaire Apostolique de l'Afrique Centrale.

Bibliographie

M. J.-A. Langlais, libraire, vient d'éditionner un petit ouvrage, qui nous paraît destiné à un grand succès. "Vœux de bonne année, petites étrennes canadiennes," tel est le titre de cet opuscule. L'auteur s'est appelé : Louis des Lys. Mais, sous ce pseudonyme gracieux, nous croyons reconnaître un de nos plus sympathiques écrivains. C'est la seule indiscretion qu'il nous soit permis de commettre en ce moment.

Au reste, nos lecteurs qui voudront se procurer cet ouvrage, s'apercevront que le pseudonyme est parfaitement approprié au livre dont il voile l'auteur. Lorsque l'on ouvre ces pages, il s'en échappe un parfum suave et délicat. On est charmé, séduit, ému, et lorsqu'on arrive au dernier feuillet, confondant dans le même sentiment l'opuscule et l'écrivain, on est tenté de s'écrier, en parlant des deux à la fois : c'est un lys littéraire.

Nous touchons à la fête de Noël ; bientôt nous serons au premier de l'an 1883. A cette époque de l'année, il se fait dans notre vie à tous un temps d'arrêt, une sorte de halte. On sent le besoin de regarder en soi-même, de resserrer les liens de la famille et de l'amitié, de laisser se détendre un peu l'esprit pour donner plus d'aliment au cœur. Que de sentiments, que de souvenirs, que d'aspirations et de vœux se remuent au fond de l'âme en ces jours empreints d'une douceur mélancolique.

Le plus souvent, on éprouve alors avec chagrin l'impossibilité de traduire ce que l'on ressent, et l'on est forcé de se borner aux banalités périodiques dont sont émaillées tous les ans toutes les conversations du premier janvier.

Dans le petit livre que nous annonçons à notre public, tous ces sentiments trouveront une voix. Ce que nous voudrions dire à Dieu, à l'Eglise, à la Patrie, à la Famille, aux Amis, tout est là. C'est l'âme et l'interprète du cœur. Nous croyons donc donner aux lecteurs du *Courrier* un bon conseil en les invitant à lire

ces pages dictées par "la foi, le patriotisme et l'amitié."

Ce livre sort des presses de M. Léger Brousseau.

S'adresser pour achat à M. J.-A. Langlais, libraire, Québec.

PRIX

L'exemplaire.....	\$ 0.10
La douzaine.....	1.00
Le cent.....	3.00
Le mille.....	50.00

N. B.—Appréciant toute la valeur et la beauté de ce livre M. Léger Brousseau, en a fait l'acquisition de quelques milliers d'exemplaires pour donner comme étrennes aux abonnés du *Courrier du Canada*, et du *Journal des Campagnes*, anciens et nouveaux.

Ce n'est pas simplement une prime que M. Brousseau offre à ceux qui ont payé ou paieront leur abonnement, c'est un présent à tous les abonnés indistinctement. Nous espérons qu'en retour nos abonnés retardataires se hâteront de faire parvenir le prix de leur abonnement et de nous envoyer en même temps les noms de nouveaux abonnés.

Tous ceux qui d'ici au 1er Février 1883 s'abonneront soit au *Courrier du Canada*, soit au *Journal des Campagnes*, édition hebdomadaire donnant 16 pages de texte tous les jeudis pour \$1.00 par année, recevront un exemplaire de ce livre charmant, et un autre volume de grande utilité pour les cultivateurs.

La vente de l'aqueduc

Doit-on vendre ou ne pas vendre notre aqueduc à une compagnie privée ? Telle est la question que le comité de l'aqueduc et le conseil de ville auront à décider.

Les opinions sont partagées au sein de la corporation. Pour nous, nous pensons qu'il vaut mieux vendre. Nous avons pour nous confirmer dans cette opinion l'exemple d'autres villes où l'administration de l'aqueduc donne de grands profits, par exemple à Ottawa, Montréal, Chicago etc... tandis qu'ici à Québec, sur un montant de recettes de \$93 530, les dépenses se sont élevées, pour l'année dernière à \$93 294, laissant un surplus de \$235 seulement.

L'objection faite par quelques-uns, qu'il y aurait des bénéfices à faire dans l'administration de l'aqueduc ne vaut pas, puisque la corporation n'a pu en réaliser depuis qu'elle gère ce département. C'est une triste chose pour la ville de Québec que de s'avouer incapable de bien gérer le département de l'aqueduc, mais c'est vrai.

En général, dans l'administration d'un département par un corps public, il se glisse toujours des abus et des spéculations qui empêchent de le rendre productif. Il y a toujours des spéculateurs acharnés qui ne négligent aucune occasion de vendre des marchandises en réalisant de bons profits.

Nous n'en voulons prendre qu'un exemple tiré des *Comptes et états* du Trésorier pour l'année 1880-81, dans lesquels on voit figurer le nom d'un certain pharmacien, pour la somme de \$171.40, payée pour du sulfate de cuivre. Or le sulfate

de cuivre n'est que la couperose verte qui ne se vend que quelques sous la livre. Nous supposons qu'il doit y avoir une quantité énorme de couperose en réserve à la corporation s'il n'y a pas eu surcharge dans le prix de vente.

Donc, puisque l'administration par un corps public se fait toujours au détriment des recettes, il faut changer de système.

Mais avant de livrer notre aqueduc à un syndicat, nous admettons qu'il y a des précautions à prendre. Les conditions du prix de l'eau devront être définies bien clairement, et toutes les clauses de l'acte de vente devront être bien pesées.

Compagnies d'Assurance Mutuelle

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du comté d'Hochelaga a été mise en liquidation, il y a déjà quelque temps. Comme personne en ce monde n'est sans défaut, ces compagnies là moins que les autres, elle avait pris la mauvaise habitude d'assurer au comptant, jurant à tous ses assurés que jamais pour aucune répartition future ils ne seraient recherchés. Or, après sa mise en liquidation, l'on vend comme cela s'est fait dans la Compagnie d'Assurance Mutuelle du comté de Joliette, et comme sans doute cela s'est fait dans celle-ci, tous les crédits ou livres à des tiers (dans celle de Joliette à des officiers même !) qui voudraient récolter ou rien n'a été semé, tant ces seigneurs sont sévères de compte envers les assurés. Maintenant comment arrive-t-il que ceux qui s'assurent au comptant et paient comptant sont menacés, collectés, en mauvais terme de métier, et finalement poursuivis pour répartitions ? C'est un secret suffisamment éclairci dans le public à l'heure qu'il est, et nous en savons de belles, pour notre propre compte.

A la session parlementaire dernière, la solution du problème a commencé. A la prochaine, il s'achèvera sans doute et avec d'autant plus d'aise que les tribunaux auront préparé la voie par des jugements de la nature de celui-ci :

District de Montréal } Cour de Circuit
The Hochelaga Mutual Fire Insurance Company, No. 3539 vs Dem. Ovide Bouchard, de Québec, Déf.

La question soulevée et décidée en cette cause est celle-ci :

"Le porteur d'une police, dans une compagnie d'assurance mutuelle, qui a payé sa prime au comptant, en vertu de la sec. 35 de la 40e Vict., c. 72 (Québec) est-il responsable des frais de répartitions extra comme membre d'une telle compagnie ?"

La cour a décidé que non.
Jugement 19 Déc, 1882,

coram LORANGER, J.

"La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite de cette cause, examiné la procédure et les pièces au dossier, et sur le tout délibéré.

"Considérant que la police d'assurance en vertu de laquelle la demanderesse, poursuit le défendeur, a été émanée sur le système des assurances à fonds social, c'est-à-dire pour une prime fixe et déterminée.

"Considérant que le défendeur, n'ayant jamais donné à la demanderesse, un billet de prime, n'est point devenu actionnaire et membre de la compagnie demanderesse."

"Considérant que le défendeur a payé la prime de son assurance et qu'il n'existe aucun lien entre lui et la demanderesse, pour les fins de la présente action ;

"La cour renvoie la présente action

avec dépens distraits aux avocats du défendeur.

Autorités citées par la demanderesse ; s. 35, 40 Vic. c. 72, 17 Howard N. Y. Report p. 127. Abbott Digest of corporation, verbo Insurance n. 8 s. 24 c. 68 statuts du Bas Canada, 27 & 28 Vic. c. 59 s. 2.

Autorités citées par le défendeur : Wood on Fire Insurance Company p. 871 s. 509, Samsun on Fire Ins. Co. p. 805 No 9. Flammers and May.

TRENHOLM ET TAYLOR, POUR demandeur.
PRINCE ET PARENT, POUR défendeur.
BARNARD, BEAUCHAMP, CREIGHTON, DOUCET
Conseils du Défendeur.

La falsification des substances alimentaires

Cette question en est une de trop d'importance pour qu'elle ne mérite pas un peu plus d'attention qu'elle n'en reçoit de la part des consommateurs.

La farine et le pain offrent à la fraude un très vaste champ d'opération. Les altérations et les falsifications dont le plus indispensable des aliments peut être l'objet sont malheureusement plus nombreuses qu'on ne l'imaginerait. On la soumet à l'humidité afin de la faire peser davantage, ce qui altère le gluten, le rend moins propre à la panification et favorise l'éclosion des champignons. Normalement, la farine bonne contient de 10 à 18 pour cent d'eau. Passé ce chiffre, la quantité d'eau qu'elle contient y a été introduite officiellement. On mêle à la farine de froment des farines étrangères provenant de haricots, de pois, de lentilles, de maïs ou de fécule de pommes de terre.

La falsification la plus coupable consiste à mêler à la farine des produits minéraux d'une nature souvent toxique, comme des composés du plomb, du cuivre et du zinc, du sulfate de chaux, de la craie. Les altérations et falsifications de la farine se retrouvent forcément dans le pain ; mais dans la manière de le fabriquer se glissent des fraudes qui lui sont propres. Aussi, le conseil d'hygiène de la ville de Paris a demandé que des conditions particulières de fabrication soient imposées aux boulangers.

La falsification a laissé le café en grain, pour ne s'exercer que sur celui en poudre. La plus répandue des sophistications du café en poudre consiste à y ajouter de la chicorée ; jetez dans une tasse d'eau une pincée de café : la chicorée plonge immédiatement. Les fraudeurs remplacent souvent la chicorée par des amandes, des figues, des dattes ou des glands torréfiés et pulvérisés. Des essences et des mélanges circulent dans le commerce sous le nom de café, tous ceux qui ont été analysés ont été trouvés ou mauvais ou fort médiocres. Certains ne se composent que de figues et de chicorée torréfiées.

Le poivre, se vendant encore plus cher que le café, sollicite encore davantage l'industrie des falsificateurs. Et, comme il se vend presque toujours en poudre, la falsification a beau jeu. Sur 125 échantillons analysés, il ne s'en est trouvé que 41 de non falsifié.

Il est peu de substances servant à l'alimentation que la fraude ne se soit efforcée de falsifier et nous pourrions en donner une longue liste. De là la nécessité d'un laboratoire municipal, qui moyennant une légère rémunération constaterait la qualité de tous les produits alimentaires qui lui seraient apportés. Il existe, nous dira-t-on, une inspection du gouvernement fédéral et chaque année le gouvernement publie le rapport des analyses faites par les chimistes chargés de cette inspection. Quel bénéfice retire le public de cette inspection et de la publication à une

année de date de son résultat ? Aucun.

Un préposé achète chez un épicier un quart de livre de thé, il court chez le chimiste qui fait l'analyse, découvre toutes sortes de sophistications, une coloration artificielle à l'aide de substances dangereuses des feuilles qui n'ont jamais crû sur l'arbuste à thé, etc., etc.

Le gouvernement publie cette analyse une année après et le consommateur qui s'approvisionnait chez cet épicier apprend, si jamais le rapport tombe entre ses mains, que pendant toute une année il a bu en guise de thé, une décoction malsaine et dangereuse et qu'il a payé fort cher. Cette analyse quoique constatant la fraude, n'arrête pas la vente du produit, la consommation continue comme auparavant. mais le gouvernement qui veille à la santé publique peut avec assurance dire que la falsification n'a point échappé à sa sollicitude.

Bref, il n'y a pas de pénalité, il n'y a pas de constatation immédiate de la fraude, pas de mesures pour en arrêter la continuation, pas de saisie de l'article falsifié et même il y a dans cette publication tardive une injustice flagrante. Ce n'est pas l'épicier au détail dont vous livrez le nom au public qui est le coupable, ce n'est pas lui qui fait la falsification. Il faudrait remonter à la source, à son vendeur, à l'importateur, ou au fabricant, si l'article était vendu en paquet fermés.

Donc l'inspection de l'Etat sans pénalité, sans poursuite et saisie de l'article frauduleux partout où il se trouve est une inutilité. Un laboratoire municipal au contraire toujours ouvert au public, donnant une analyse aussi prompte que possible du produit qui lui serait apporté, aurait une toute autre efficacité.

La falsification ne pourrait se continuer, car la publication de l'analyse mettrait immédiatement fin à la vente. La santé publique y gagnerait, la moralité publique y gagnerait plus encore, car dans l'impossibilité de continuer la fraude, la préparation des produits alimentaires serait forcément honnête.

Jacques-Cartier et Berthier

Le procès de la contestation de l'élection de l'honorable M. Mousseau, pour le comté de Jacques-Cartier, a été remis, à la demande spéciale des avocats du défendeur, au 15e jour juridique de la prochaine session du parlement local.

Le procès de la contestation de Berthier a été remis au 3 janvier pour l'enquête du défendeur.

Les avocats de la poursuite ont donné avis qu'ils demanderaient la déqualification de toutes personnes qui se sont rendues coupables de manœuvres frauduleuses dans cette affaire.

UNE DÉCISION

Le Conseil-de-ville a adopté, vendredi soir, sur proposition de M. l'échevin Hearn, une résolution autorisant l'adoption d'un règlement pour souscrire \$350 000 en faveur du chemin de fer de Québec et du lac St-Jean, au lieu de \$360 000 demandées par la compagnie.

Les conditions du règlement ne sont pas encore définies, mais la motion de M. l'échevin Hearn renferme deux conditions de garantie pour la cité. La première dit que le taux de l'intérêt sur les débentures ne devra pas dépasser 4½ pour cent, et que la compagnie du chemin de fer devra en payer l'intérêt, non seulement jusqu'à ce que le chemin

soit terminé, mais encore pendant deux années après son achèvement ; de sorte que la ville de Québec ne sera appelée à payer aucun intérêt sur sa souscription avant l'année 1888.

Le Carnaval

La Minerve ne semble pas approuver ces fêtes carnavalesques dont Montréal et Québec veulent se payer le luxe. En effet, qu'aurons-nous à y gagner au point de vue moral et matériel ?

"Nous aurons bien, dit notre confrère, des visiteurs, on parlera bien de notre carnaval, les hôteliers feront un argent considérable (?) pendant trois jours, nous allons être en grande liesse ; mais quel sera le résultat final pour le pays ?

"On croit déjà que nous avons un hiver terrible ; après cela, on en sera persuadé.

"Tout le monde est sous l'impression, en Europe, que nous avons un climat extrêmement rude ; c'est toujours là un grand obstacle à l'émigration. Et veut-on savoir qui est responsable pour ces notions aussi erronées que pernicieuses ? Ce sont notre gouvernement, nos artistes, la collaboration de tout le monde."

La Minerve continue :

"Notre carnaval est une nouvelle preuve que nous n'avons pas envie de nous corriger, et que nous sommes bien déterminés à perpétuer l'injuste réputation qui nous est faite.

Tous les journaux vont être représentés par leurs correspondants et leurs dessinateurs. A New-York, à Londres, à Paris, on va parler de nous, on va raconter dans ses plus intéressants détails, toutes les exagérations de notre climat, on va représenter notre population enveloppée d'épaisses fourrures, on va comparer notre palais de glace à ceux de la Néva, nos courses en traîneau aux modes de communication encore en vogue dans la Sibérie et la Finlande.

Si on peut, après tout cela, faire croire que notre pays produit le tabac et la canne à sucre, nous aurons bien du bonheur. On produit aussi du blé en Sibérie, ce qui n'empêche pas de se représenter ce pays comme étant couvert de glaces éternelles.

Nous sommes en voie de nous faire une semblable réputation ; et nous nous étonnerons ensuite, si l'émigration retarde, si les capitalistes portent leurs opérations dans les localités mieux connues.

Ce sera simplement notre faute.

Mais, comme compensation, il paraît que nous allons bien nous amuser."

L'ordination qui a eu lieu samedi matin, au Grand Séminaire, a été la plus importante qu'on ait vu à Montréal, par le nombre des prêtres. Quarante-huit diacres ont reçu l'ordre sacré du sacerdoce.

Mgr Fabre, qui a présidé à cette imposante cérémonie, avait déjà ordonné, depuis qu'il est évêque, trois cent-quatre-vingt-quinze prêtres.

L'ordination de samedi matin a porté ce chiffre à quatre cent quarante trois.

ORDINATIONS

Samed, à la Basilique, les ordinations suivantes ont eu lieu :

TONSURÉS

M. Thomas Cullen, du diocèse de St-Jean, Nouveau-Brunswick.

M. Narcisse Roy, de l'archidiocèse de Québec.

M. Alfred Bourque, du diocèse de Charlottetown.

M. Timothée Casey et M. Désiré Léger, du diocèse de St-Jean, N.-B.

M. Thomas Haley et M. Thomas-Patrice Flanagan, du Vicariat apostolique de Nébraska.

M. André Simon, M. Jean Bradley, et M. Timothée Homard, du diocèse de Portland.

M. Pierre-Ernest Fortier, du diocèse de Sherbrooke.

M. Aristides Magnan, de l'archidiocèse de Québec.

M. Jean Beaton, et M. August Chisholm, du diocèse d'Arichat.

ORDRES MINEURS

M. Fortunat Rouleau, de l'archidiocèse de Québec.

M. Octave-Napoléon Turgeon, du diocèse de Portland.

SOUS-DIACRE

M. Jean-Baptiste Langlais, du diocèse d'Ottawa.

DIACRES

M. Louis Belleau, M. Antoine Pampalon, M. Antoine-Aug. Fortin, M. Thomas Lauzé et M. Ferd. Bégin, tous du diocèse de Québec.

Nécrologique

Le révérend M. Martineau (David), curé de Saint-Charles de Bellechasse décédé le 21 du courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale, et était aussi membre de la société ecclésiastique de Saint-Joseph.

Son service et sa sépulture auront lieu à Saint-Charles, mardi prochain, le 26 du courant, à 9 heures et demie du matin.

C.-A. MAROIS, ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
22 décembre 1882.

Le révérend M. Bouvier (François-Xavier), curé de Salmon Falls, N.-H., décédé le 23 du courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

M. Bouvier était du diocèse de Saint-Hyacinthe.

C.-A. MAROIS, ptre,
Secrétaire.

Archevêché de Québec,
26 décembre 1882.

Le *Travailleur* nous arrive tout drapé de deuil. Un de ses amis des plus dévoués vient de mourir. M. l'abbé Hyacinthe Martial, prêtre-missionnaire belge, et curé à Grosvenor-dale Conn., n'est plus.

La mort est venue le frapper mercredi, 20 décembre. Vendredi dernier, pendant qu'il était en traîneau, un obstacle renversa le véhicule, et M. Martial fut précipité sur le sol. Il est mort des suites de cet accident.

Le *Travailleur* perd en lui son collaborateur le plus distingué, le plus dévoué. Les Canadiens perdent un ami, la religion perd un de ses prêtres les plus éclairés.

Nous avons déjà annoncé la mort

du Dr L. Ephrem Olivier, arrivée mercredi dernier, à St-Ferdinand d'Halifax.

C'est aux cruelles atteintes de la phthisie qui le minait depuis longtemps que M. Olivier a succombé.

Il n'était âgé que de 36 ans.

Le Dr Oliviera représenté le comté de Mégantic à la Chambre des Communes, au dernier parlement.

Aux dernières élections fédérales, il avait été défait par M. Fréchette.

Le Dr Olivier est un ancien zouave pontifical.

Nous regrettons d'apprendre la mort de la mère de notre rédacteur en chef, malade, depuis quelques mois seulement, d'une de ces affections organiques qui mènent infailliblement au tombeau. Elle a su envisager avec résignation les approches de la mort, et s'y préparer avec cette foi qui caractérise la femme canadienne.

R. I. P.

L'Union de Paris annonce la mort du secrétaire-général de l'ordre maçonnique du Grand Orient de France, M. Thévenot. Avant sa mort, il a voulu se réconcilier avec l'Eglise catholique.

Parents bien-aimés, quoi, vous pleurez ma mort !
Vous pleurez et déjà dans la coupe sacrée
J'ai bu l'oubli des maux.
Et mon âme consacrée
Entre au céleste port.

Elle n'est plus, elle s'est envolée comme ces feuilles de roses enlevées par le souffle léger du vent. Hélas ! ainsi disparaissent les plus belles fleurs. Elles naissent avec cette fraîcheur qui nous étonne, jettent ce vif éclat qui rayonne sur tout ce qui les entoure et les approche, et s'évanouissent ensuite ne laissant que leurs beaux souvenirs qui restent en caractères ineffaçables pour ceux qui les ont connus et aimés. Telle a été Demoiselle Marie-Anne Proulx, qui vient de nous quitter, âgée seulement de 17 ans et 11 mois.

Cette jeune personne douée d'une rare intelligence, faisait le bonheur de sa famille et le charme de ses amis. Sa gaieté et sa vigueur promettaient chez elle une longue carrière, et la voilà tout à coup frappée d'une maladie mortelle qui la ravit en quelques jours à ses parents et amis qui la regrettent et la regretteront longtemps. Oh ! ne pleurez pas le bonheur de celle qui vient de vous quitter, elle est allée prendre possession de ce qu'elle doit avoir acquis par sa cruelle maladie.

Une larme avec une prière.
Ses amies de Deschambault.

COLONISATION

Le Conseil général de la société de Colonisation du diocèse d'Ottawa a tenu une séance fort importante. Il s'est ajourné au 11 janvier prochain. Déjà on a recueilli près de \$400. Les messieurs suivants ont souscrit chacun \$25 : Sa Grandeur Mgr Duhamel, le Supérieur des Oblats, M. l'abbé Labelle, l'honorable M. Mousseau, M. Tassé, M. P., M. D'Orsonnens, N. P., et M. Pierre Rivet. A cette séance il a été voté \$150 pour faciliter la construction des chapelles de deux colonies naissantes.

On sait que M. Gagnon, député de Kamouraska, n'a été élu que par "une voix" de majorité. Or il paraît qu'un mineur (autre deux "absents") ont voté pour lui, ce qui est manifestement contre la loi.

Cette question du vote des mineurs

et ses résultats pratiques, en loi, sont assez curieux et assez rares pour être suivis de près par tous ceux qui s'occupent de notre législation sur les élections.

C'est l'opinion d'avocats éminents que le vote ne peut être reconnu valide.

Une dépêche de Paris, annonce la mort de son éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.

Catholicisme aux Etats-Unis

On lit dans les *Missions catholiques* :

Le protestantisme s'effraye de l'accroissement si rapide de la population catholique aux Etats-Unis.

"C'est un fait brutal, mais indéniable, disent les révérends ministres ; la superstition romaine va s'emparer du pays ; nos temples sont vides, et se vendront aux enchères, les églises catholiques se construisent partout, et sont toujours encombrées. Quel remède à "pareil fléau ?"

Le *Times*, de New-York, qui n'est pas suspect, publiait dernièrement un article bien propre à suggérer de tristes réflexions aux protestants. Nous allons en donner un résumé :

"Le rationalisme a conduit au scepticisme, et, après s'être égarés dans toutes les folies, les esprits fatigués, épuisés, se réfugient dans la doctrine catholique seule capable de satisfaire leurs besoins.

"En 1845, on comptait à New-York et aux alentours 50 000 catholiques et une ou deux églises seulement ; aujourd'hui, il y a 600 000 catholiques. Quel progrès !"

Le reporter du *Times* s'est adressé au secrétaire du cardinal Mac-Closkey pour obtenir des renseignements précis. Reçu très courtoisement, il a appris que, d'après l'estimation de l'autorité ecclésiastique, il y a 500-000 catholiques dans la seule ville de New-York.

"En 1872, on comptait 229 prêtres ; en 1882, 384 prêtres. Le nombre des églises et chapelles publiques était de 121 ; il est aujourd'hui de 150."

Ce n'est pas seulement à New-York que le catholicisme progresse avec tant d'éclat. Les diocèses du Centre et de l'Ouest offrent le même spectacle. Voyez Cincinnati, Saint-Louis, Chicago. Le Sud est encore un peu en retard par la faute de l'esclavage ; les planteurs s'opposaient à ce qu'on enseignât l'Evangile de liberté aux noirs.

La ville de Pittsburg, pour ne citer qu'un exemple, la cité fumante, industrielle entre toutes, au centre du pays de la houille et du pétrole, n'était qu'une petite bourgade en 1816 ; elle ne comptait qu'une douzaine de catholiques, sans chapelle, visités une fois ou deux par an par un missionnaire. Aujourd'hui, elle a un clergé de 100 prêtres, et une population catholique de 95 000 âmes.

Qu'on ne vienne plus dire que le catholicisme est tué par la science et le progrès, qu'il se meurt.

Ce qui meurt, c'est la société corrompue de l'Europe ; et si Dieu ne lui insuffle pas une nouvelle vie, elle pourra bien devenir barbare comme celles de l'Afrique et de l'Orient.

Le flambeau change de place, mais il éclaire toujours, et nous pouvons saluer de loin l'heure où le nouveau monde, avec son énergie et ses immenses ressources, sera le plus beau fleuron de l'Eglise catholique et romaine.

Un danger

Un mal qui a déjà été combattu avec succès dans notre pays par les autorités ecclésiastiques, nous voulons parler de la mauvaise littérature, relègue depuis quelque temps la tête sur certains journaux.

Quelques journalistes ne sont pas assez vigilants dans le choix des lectures offertes à leurs abonnés.

Le surcroît de travail, la hâte avec laquelle on choisit quelquefois les feuilletons ou autres morceaux littéraires peuvent, jusqu'à un certain point, être la cause de ce relâchement que l'on constate sur quelques journaux.

Mais ce n'est pas une excuse. Un journaliste, vraiment digne de ce nom, doit être assez soucieux des devoirs de son état, pour ne choisir, quand il n'a pas le temps de les lire pour les corriger, que des feuilletons dont le nom d'auteur ou d'éditeur est une garantie suffisante.

Mais si ces journalistes, qui publient des romans un peu trop lestes pour notre pays, ou des drames dont les détails sont trop circonstanciés pour être offerts en lecture à la jeunesse, agissent ainsi pour donner de la vogue à leur journal, nous disons hardiment qu'ils font une œuvre antipatriotique. Il est possible et facile même, en prenant la peine nécessaire, de faire un journal intéressant, tout en élaguant les lectures dangereuses. En agissant ainsi, on aura la satisfaction de n'avoir pas contribué à la dépravation de la jeunesse canadienne.

Nous ne combattons pas ici un mal imaginaire ; ce mal existe depuis quelque temps déjà et il prend tous les jours plus d'audace. Parti de Montréal où certains journaux ont publié des feuilletons immoraux, il a fait son apparition à Québec. Il est grand temps d'y porter remède.

INFORMATIONS

La direction du *Globe* vient d'être confiée à M. John Cameron, autrefois du *London Advertiser*. L'honorable M. David Mills devient rédacteur en chef du *London Advertiser*.

On annonce de Washington que le général Sherman vient de se convertir au catholicisme. Madame Sherman était déjà catholique depuis longtemps.

A la prochaine session fédérale, une compagnie demandera les pouvoirs d'établir une banque sous le nom de North-Western Bank.—Le Crédit-foncier franco-canadien demandera les mêmes pouvoirs qui sont accordés, à l'égard des taux d'intérêt, aux autres compagnies financières dans les différentes provinces de la Confédération.—Une compagnie d'assurance demandera à se constituer sous le nom de compagnie d'assurance contre le feu du Manitoba et du Nord-Ouest.—La compagnie d'assurance de Québec demandera l'autorisation de réduire le chiffre de son capital payé.—Une com-

pagnie du chemin de fer demandera à se constituer sous le nom de Chemin de fer de Québec et de la baie James, avec pouvoir de construire un chemin de fer depuis un point du chemin de fer du lac St-Jean jusqu'à la baie James.

Les funérailles de Sir Hugh Allan ont eu lieu jeudi à 2 heures à Montréal. Son corps qui est arrivé hier à Halifax, par le Sarmatian, a été de suite transporté à Montréal sur un wagon spécial, garni de tentures noires. M. Brice Allan, Mademoiselle Edith Allan et M. Alfred White, gendre de Sir Hugh, ainsi que M. Montagne Allan, le fils de M. Andrew Allan, cousin, et le capitaine Milburne, gendre de Sir Hugh, ont accompagné les restes jusqu'à Montréal.

La ville de Québec sera représentée aujourd'hui aux funérailles de Sir Hugh Allan.

M. Nelson qui vient de mourir à Montréal était âgé de 67 ans. Il naquit aux Etats-Unis, vint au Canada en 1840 et fonda la maison Nelson et Butters, manufacturiers de balais et d'articles en bois.

En 1878 le parti libéral de Montréal lui offrit la candidature pour l'Assemblée législative de Québec. Il représenta Montréal-centre dans le dernier parlement et appuya le ministère Joly.

M. Nelson était directeur de banques et de diverses compagnies et l'un des membres de l'Eglise presbytérienne américaine.

Les armateurs s'occupent de la prédiction du professeur Stone Wiggins, d'Ottawa, au sujet de la tempête formidable qui doit s'abattre sur notre globe, dans le mois de mars prochain, suivant ce professeur. M. Wiggins a reçu des lettres de plusieurs armateurs des Etats-Unis lui demandant des informations particulières.

A qui le Droit ?

On lit dans l'Union des Cantons de l'Est :

L'Eglise a-t-elle un droit absolu et exclusif dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement public ?

L'état n'a-t-il pas le même droit ?

Voilà ce qu'il s'agit d'éclaircir. Un correspondant du Courrier du Canada cite une note de la commission pontificale sur le sujet. Elle se lit comme suit :

" On ne peut nier le droit du pouvoir laïque de pourvoir à l'enseignement dans les lettres et les sciences, pour qu'il atteigne sa fin légitime et pour le bien social, et par conséquent on ne doit point nier au même pouvoir laïque le droit à la direction des écoles, autant que le demande cette fin légitime."

D'après cette note, l'Etat a le droit de pourvoir à l'enseignement dans les lettres et les sciences, et le droit de direction.

Mais la Vérité arrive avec des pièces d'une valeur incontestable, qui sembleraient restreindre le droit de l'Etat à bien peu de chose.

Le confrère cite d'abord le Père Libérateur, dont les écrits ont été approuvés par Rome, puis le Cardi-

nal Manning, qui offre non moins de garantie.

Voici la première citation de la Vérité :

" Le second principe : que l'école est une appartenance de l'Etat, n'est pas moins faux que l'absolue indépendance qu'il revendique."

" Qu'est-ce que l'école ? Un moyen de développer et de former l'intelligence de l'enfance. L'école ne relève donc que de celui qui par nature est

chargé du développement et de la formation de cette intelligence. Or celui-là est le père de famille, ce n'est pas l'Etat. Le devoir et le droit qui forment cette attribution sont indépendants de la constitution de l'Etat, et antérieurs à la notion même de l'Etat. Ils appartiennent au droit privé de la société domestique et subsisteraient dans leur intégrité, quand même il n'y aurait pas de société civile. Ils résultent de l'autorité du père en tant que cette autorité touche à ce qu'exige de lui l'être qu'il a mis au monde. L'Etat, qui a charge de protéger et d'aider les familles unies en société, doit respecter et défendre cette attribution du père, mais non l'usurper. L'Etat pourra en favoriser l'exercice par les moyens qu'il offrira et par l'éloignement de ce qui peut faire obstacle, mais la prendre pour lui et se substituer lui-même à celui à qui elle revient par nature, jamais et en aucune façon "

Le Cardinal Manning dit :

" L'Etat, comme Etat, n'a reçu aucune mission pour l'éducation. Dans l'ordre naturel, c'est aux parents qu'appartient le droit d'élever leurs enfants. C'est pour eux une obligation de le faire. L'Etat, comme tel, n'a directement ni droit ni devoir en matière d'éducation; encore a-t-il des droits contraires aux droits des parents. Il n'a en éducation qu'un devoir, celui de se protéger.....

Mais ce droit de l'Etat n'existe point et ne saurait exister vis-à-vis de l'Eglise, qui a reçu de Dieu la charge d'élever tous ses membres. Le commandement divin : " Allez, enseignez toutes les nations " voilà la charte; et une telle mission n'a été donnée à aucun autre. Et cette mission divine de l'Eglise regarde la formation tout entière, la formation spirituelle et intellectuelle de tous ses enfants. La distinction de l'éducation laïque et religieuse n'a aucun fondement dans la mission de l'Eglise. L'éducation c'est la formation des chrétiens, et si les éléments qui la composent peuvent être distingués, ils ne sauraient être séparés. Elle fait partie de la charge pastorale, qui préserve les droits et la liberté des parents contre toute atteinte et en dirige l'exercice."

Nouvelle secte

Une nouvelle secte a donné, à Paris même, libre carrière à son zèle, et étonné le public par ses excentricités.

Il s'agit de convertir le monde à un nouvel Evangile, ou du moins à une nouvelle interprétation de l'Evangile, car un des apôtres femmes de cette étrange religion assure d'un ton convaincu que " le christianisme a été changé en nourrice."

Vous entendez bien, en nourrice. C'est-à-dire que, dès ses commencements, la doctrine du Christ a été détournée de son sens véritable.

Les réformateurs du XVIe siècle croyaient ou feignaient de croire à une altération du dogme qui se serait opérée peu à peu, et dont les principales étapes auraient marqué le

moyen-âge; ils affectaient de vouloir faire renaître la primitive Eglise.

Les prophètes d'aujourd'hui poussent plus loin leurs prétentions. C'est au divin fondateur de notre religion qu'ils remontent. A les en croire, les contemporains du Christ eux-mêmes ne l'ont pas compris; ceux qu'il avait investis de la mission de propager sa doctrine ont fait fausse route, et le monde qui à tort s'appelle chrétien vit depuis près de deux mille ans sur un faux Evangile.

Cette jeune et aimable dame qui s'appelle mistress Booth connaît mieux le véritable esprit du christianisme que n'ont pu le faire les confidants mêmes du Fils de Marie.

Pierre, chargé par son maître de conduire le troupeau et les guides du troupeau, avec la promesse de l'infailibilité, a pourtant dévié; Jean, le bien-aimé, s'est mépris sur le mystère de la dilection. La sybille chrétienne, comme l'appelle complaisamment le correspondant du Journal de Genève, a seule pénétré les secrets divins. Peut-on pousser plus loin l'infatuation !

L'orgueil, voilà ce qui est au fond de toutes ces rêveries. Chaque individu ne puise qu'en lui-même la lumière dont il a besoin pour interpréter la parole divine. C'est le fondement même de la Réforme. Dès lors faut-il s'étonner que le premier ou plutôt le dernier venu prenne en pitié tous les hiérophantes qui l'ont précédé, et se juge plus sage, plus éclairé qu'eux ?

Si l'orgueil est le commencement de l'erreur protestante, l'illumination en est le dernier mot. Et en effet, voilà que le dix-neuvième siècle devient témoin de ces scènes étranges qu'on aurait cru propres aux mauvais jours du moyen âge.

Les pasteurs et les flagellants reparaissent sous nos yeux. Des chants, des cris, des vociférations, une musique endiablée (qu'on nous pardonne l'expression), un vacarme infernal, des danses convulsives, des spasmes, des attaques de nerfs, des accès d'épilepsie, voilà le milieu que le Seigneur aime et qu'il attend pour parler aux cœurs et pour les convertir. Est-ce sensé ? est-ce moral ? est-ce seulement décent ?

Le correspondant protestant de la feuille genevoise, tout en rendant justice aux intentions des nouveaux prophètes, se scandalise de ces représentations sauvages. Il n'a nul goût pour les énergumènes, et pense avec raison qu'il n'y a nul profit à surexciter à grand orchestre le système nerveux pour procurer la rectitude de l'esprit et la pureté du cœur. L'expérience démontre quels désordres, quelles infamies peuvent se cacher sous ces spectacles malsains.

L'Amérique du Nord est de temps en temps le théâtre de ces grotesques manifestations, de ces étranges revivals, dont quelques-uns ont abouti aux promiscuités honteuses des Saints du dernier jour.

Il était donc réservé à la vieille Europe de reproduire ces saturnales! Après tout, pourquoi s'en étonner ? L'esprit de révolution politique et intellectuelle donne ses fruits naturels.

Quand on secoue le joug de la vraie foi, de la foi raisonnable, c'est-à-dire assise sur des fondements éprouvés, on est tout préparé pour accepter les plus ridicules superstitions, car il faut bien que l'instinct religieux, essentiel à la nature humaine, trouve de façon ou d'autre sa satisfaction.

Vous ne voulez ni Dieu, ni maître; eh bien ! vous deviendrez le jouet des jongleurs et des pythoisses.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

La goutte d'eau

Sur sa tige penchée
Une fleur desséchée,
D'abandon se mourait.
Sa senteur était douce,
Mais sous son nid de mousse,
Nul ne la respirait.

Survint une saulette,
Qui, voyant la pauvrete
Déjà morte à moitié,
Pour cette abandonnée,
Fut prise de pitié.

Aimable messagère,
Elle vola légère
Vers le prochain ruisseau,
Et de son bec humide
Dans le calice avide
Fit tomber un peu d'eau.

La fleur décolorée
Bui, et désaltérée
Leva sa tête en pleurs;
Et la pure rosée
En son sein déposée
Lui rendit ses couleurs.

Ah ! l'âme solitaire,
Qui languit sur la terre
Sans ami sans espoir,
Et jusqu'au fond blessée,
Du monde délaissée,
S'affaisse avant le soir.

Pour fermer sa blessure,
Pour que la nuit obscure
Cède la place au jour,
Que faut-il ? Un sourire,
Un mot où Dieu respire,
Une goutte d'amour !

A. DE SEGUR.

Louis Blanc

L'un de ceux qui ont fait le plus habilement miroiter, devant les foules ignorantes et agitées, son système idéal, impraticable, avec l'égalité des salaires sans l'égalité du travail, Louis Blanc vient de mourir.

On avait pensé que les masses ouvrières de Paris prendraient occasion de ses funérailles pour se livrer à quelque manifestation dangereuse; par bonheur il n'en a rien été, et le coup de main, qui sera tenté, un jour ou l'autre, quoique le peuple ait à sa disposition l'arme légale et toute puissante du suffrage, le coup de main a été ajourné.

Louis Blanc était peut-être un homme de conviction, mais à coup sûr ce fut aussi un utopiste; cette fameuse Commission du Luxembourg dont il fut le créateur et l'âme, et qu'il appelait " les Pairs du Travail," n'a pas été un bienfait pour cette classe ouvrière dont elle se prétendait la Providence. Elle lui a fait voir de funestes mirages; elle l'a détournée de son labeur, et souvent aussi des joies et des responsabilités sacrées de la famille, pour en faire l'instrument d'agitateurs politiques.

Nous ne voulons pas ici repasser cette existence de près de soixante-dix ans, et insister sur les erreurs graves qu'a commises Louis Blanc, à à notre point de vue du moins.

Non. Devant la tombe qui vient de s'ouvrir nous ne voulons nous rappeler que l'écrivain, qui fut vraiment supérieur; que l'historien, dont l'œuvre — " L'Histoire de dix ans (1830-1840) et L'Histoire de la Révolution Française " — restera certainement.

A ce titre-là seulement nous approuvons le décret par lequel la France a pris à sa charge les frais de ses funérailles.

Nous n'hésitons point à faire cette constatation impartiale, bien que l'œuvre de Louis Blanc soit basée sur des principes et consacrée à la défense d'idées diamétralement opposées aux nôtres.

Causerie du docteur

Le poisson

Le goût des anciens pour le poisson dépassait tout ce que l'on peut imaginer, les auteurs latins en font foi à chaque instant ; et Caton le censeur, dans une de ses déclamations contre le luxe de son temps, nous apprend qu'à Rome un poisson coûtait plus cher qu'un bœuf et que le *garum* se payait au poids de l'or. Les anciens donnaient ce nom ou plutôt celui de *garus* à une espèce de sauce qui servait d'assaisonnement ; on le composait avec la tête, les viscères, les œufs de l'anchois, du maquereau et du picare, en y ajoutant du laurier, du thym, des herbes fines, du poivre, etc. On le préparait aussi avec d'autres poissons, c'était une liqueur noire d'un aspect dégoûtant et d'une odeur repoussante. Malgré cela, Galien dit qu'elle était tellement recherchée, que les trois pintes coûtaient deux mille pièces d'argent. On dit qu'on en fait encore usage aujourd'hui en Turquie et aux Indes.

Quand les poètes latins veulent parler d'un mets délicat, c'est toujours le turbot qu'ils citent de préférence. L'histoire a conservé l'anecdote d'un turbot monstrueux qui fut pêché dans la mer Adriatique, sous le règne de Domitien. On en fit une affaire d'Etat. Il s'agissait de savoir s'il fallait laisser le poisson entier ou le couper par tronçons. On décida qu'il fallait commander à un potier un vase assez grand pour contenir le poisson sans le morceler.

Le sénat mit aux voix cette affaire importante, et le turbot fut mis à la sauce piquante.

Quoique l'opinion unanime des gourmets ait rangé le poisson parmi les aliments les plus délicats, la qualité de ce régime a été de tout temps, et est encore aujourd'hui, très diversement jugée par les hygiénistes. L'analyse de la composition de la chair de poisson pouvait seule résoudre la question. Cette analyse a été faite par M. Payen et Wood.

Après avoir constaté que les déchets, c'est-à-dire les têtes, nageoires, queues et arêtes dans la plupart des poissons, et notamment dans les morues, saumons, sals, harengs et goujons, présentent une proportion inférieure à celle des os dans la viande de boucherie, c'est-à-dire moins d'un cinquième, ils ont établi, comparativement avec elle, la valeur de la chair de poisson au double titre d'aliment plastique et respiratoire.

Sur 100 parties, l'analyse leur a donné : pour la morue salée, 5,02 d'azote et 16 de carbone ; pour les harengs salés, 3,11 d'azote et 23 de carbone ; pour le maquereau, 3,74 d'azote et 18 de carbone ; pour le brochet, 3,25 d'azote et 11 de carbone ; pour la carpe, 3,49 d'azote et 12 de carbone, et ainsi de plusieurs autres.

Il résulte de ces analyses que le poisson est aussi nourrissant que la viande, et peut la remplacer, en dépit de Brillat-Savarin, qui a dit que "le poisson était moins nourrissant que la chair."

Les hygiénistes de l'antiquité, et Hippocrate en particulier, sont d'accord avec ceux d'aujourd'hui pour signaler les qualités salubres du poisson, sa digestion facile, et sa convenance aux personnes faibles et sédentaires, aux convalescents et aux vieillards. A part quelques espèces où abonde la graisse, comme l'anguille, on peut dire que le poisson se digère plus facilement que les viandes. Il a la renommée—et il la mérite—de ranimer les forces défaillantes de l'homme épuisé par des excès. C'est au phosphore qu'il doit cette propriété.

Peut-on établir certaines catégories entre les poissons au point de vue

hygiénique ? Tout ce que l'on peut dire, avec Hippocrate, c'est qu'en général les poissons de roche, comme le rouget, la perche, etc., sont particulièrement légers, tandis que le poisson des lieux bourbeux, des marécages, est moins sain, l'anguille, par exemple. Les poissons huileux, le saumon, la tanche, l'anguille, le maquereau, le thon, ne conviennent pas à tous les estomacs. Certaines personnes ne peuvent jamais manger d'anguilles sans risquer une indigestion. C'est peut-être pour cette raison que la loi de Moïse, où les prescriptions hygiéniques jouent un si grand rôle, interdisait l'usage des poissons qui n'avaient ni nageoires ni écailles.

Quelques hygiénistes établissent une différence marquée entre les espèces qui habitent la haute mer ou vers l'embouchure des fleuves, et dont la chair est plus compacte et plus lourde. Galien ne voulait pas qu'on mangeât le poisson qu'on pêche au-dessous des grandes villes. Avons-nous besoin de dire que le poisson doit être mangé frais. Quand il a une odeur ammoniacale prononcée, il est toujours dangereux d'en faire usage. A l'époque du frai, le poisson perd une grande partie de sa qualité.

On mange le poisson apprêté de trois manières : frit, rôti ou bouilli. On le frit à l'huile ou au beurre ; ce dernier condiment le rend un peu difficile à digérer ; rôti sur le grill ou à la broche, il est moins pesant sur l'estomac. Celui qu'on fait bouillir vaut mieux pour les estomacs délicats, pourvu qu'on ne les condimente pas trop. Nous n'avons pas besoin de dire que l'hygiène proscriit les poissons salés ou séchés à la fumée.

L'école de Salerne a dit du poisson :

Choi is gros le poisson d'une molle nature,
Préfère le petit, lorsque sa chair est dure.
Perche, carpe et saumon, raie, ésoce et morue.
Tanche, plie et brochet, goujon, truite et barbeau,
Distingues entre tous par leur goût merveilleux,
A la table offriront des mets délicieux. [re ;
Bonne au palais, l'anguille à la voix est contrain.
L'homme instruit ne saurait ignorer ce mystère.
Crains le poisson de mer ; ton humeur s'en aigrit.
Crains le poisson trop gras ; ta fièvre s'en nourrit.

Ecoutez maintenant le savant Agassiz :

"Le poisson entre, dit-il, largement dans les exigences de l'organisation humaine ; c'est un aliment qui rafraîchit l'organisme, spécialement après la fatigue intellectuelle. Aucun autre aliment ne pourvoit aux frais, aux dépenses de la tête aussi complètement que le régime du poisson, et la preuve en est que, dans tous les pays du monde, les habitants des lieux à basse mer sont les plus intelligents. Le poisson contient du phosphore en grande quantité, élément chimique exigé par le cerveau pour son développement et sa santé. Ce n'est pas à dire que l'usage exclusif du poisson puisse faire un savant d'un idiot, mais seulement que le cerveau ne doit pas manquer d'un de ses éléments essentiels."

Si donc, mon lecteur, vous tenez à la santé de votre cerveau, mangez du poisson, mangez en beaucoup, phosphorez-vous donc et vous rephosphorez !

L'endroit le plus froid de la terre

Il résulte des observations d'un savant anglais que l'endroit le plus froid de la terre est Werchojansk en Sibérie. Jusqu'ici on avait cru que c'était à Irkouks que l'on éprouvait les froids les plus rigoureux ; mais à Werchojansk, la température moyenne descend beaucoup plus bas.

Dans cette localité, la température moyenne, au mois de janvier, est de 45 degrés centigrades ; en février de 48 ; en mars de 33, etc. Le plus grand froid qu'on y ait jamais observé s'est manifesté le 30 décembre 1871 ; le

thermomètre est descendu à 63 degrés au-dessous de zéro.

Voici quelques-uns des effets produits par ce froid excessif ; une triple fourrure de renne suffit à peine pour vous couvrir de façon à empêcher le sang de geler. Chaque mouvement de respiration cause une sensation douloureuse, insupportable au gosier et aux poumons.

La vapeur exhalée gèle instantanément et se transforme en menues aiguilles de glace, dont le frottement les unes contre les autres produit un petit bruit semblable à celui du velours ou celui d'une soie épaisse qui se déchire. Le savant anglais raconte que toute une caravane qui l'accompagnait lors de son excursion dans ces parages se trouvait enveloppée d'un nuage bleuâtre, formé par l'haleine des hommes et des animaux. Un corbeau, qui passa en volant lentement à travers l'air glacial, laissa derrière lui une longue traînée de matière vaporeuse.

Paul Féval

M. Paul Féval vient d'être atteint encore une fois par un revers de fortune. Un manufacturier qu'il croyait son ami, et chez lequel il avait placé tous ses fonds (500 000 francs), vient de s'enfuir causant la ruine complète de M. Paul Féval.

M. Féval en apprenant ce malheur est tombé frappé de paralysie.

De suite un comité de littérateurs s'est formé pour organiser une grande soirée théâtrale au profit de leur malheureux confrère.

Les principaux journaux français publient des articles à ce sujet. Voici ce que nous détachons du *Moniteur Universel*, Paris :

M. Albert Delpit a généreusement attaché le grelot. Ma plume, si modeste qu'elle soit, ne sera pas la dernière à lui rendre hommage.

Je le connais depuis mon enfance, le Breton intrépide à qui nous devons tant de livres étonnants, tant d'heures délicieuses. On l'aimait tellement, à la maison, qu'il faisait partie des réunions de famille. Je me souviens d'un jour de Noël où la neige avait enseveli Paris sous des couches de ouate glacée. Plus une voiture ne marchait. Nous attendions douze amis, il en vint un seul ! Ce fut Paul Féval, — qui, à pied, fit le trajet des Ternes aux Tuileries pour nous apporter sa bonne et joyeuse présence. Et comme il se moqua drôlement des autres, et comme il fit honneur à ce dîner ! — A lui seul, il valut vingt convives ; il fut éblouissant, — car il était gai comme un enfant, ce brave homme...

On sait comment ce travailleur prodigieux perdit toute sa fortune laborieusement acquise. Sur le conseil d'un ami, il avait acheté des valeurs qui tombèrent à rien.

Brisé, mais héroïque, il recommença, et de nouveau, il y a quelques mois, il reperdit ce qu'un travail au-dessus des forces humaines lui avait fait acquérir.

Paul Féval a huit enfants. L'aînée de ses filles a pris le voile au couvent de la Visitation. Trois de ses fils travaillent dans des administrations, le plus jeune se préparait à l'Ecole centrale.

Mme Féval, une sainte, la femme forte et tendre des Ecritures est la fille du docteur Pénoyé. De plus, dans la maison patriarcale de l'écrivain, il y a toujours eu deux vieilles parentes qui partageaient le pain de la maison.

Ce logis ressemble à un couvent avec ces femmes graves et douces sous leurs coiffes blanches et cet ameublement noble et austère d'une propreté monastique.

Les fenêtres ouvrent sur un petit jardin où le malade peut encore se promener accompagné par ses deux anges gardiens : sa femme et sa plus jeune fille.

Paul Féval a mérité dix fois l'Académie. Certains livres de lui peuvent s'appeler des petits chefs d'œuvre de style.

Croyez-vous que si l'Académie française allait chercher ce vieillard sur son lit de douleur pour lui offrir le fauteuil auquel il a si bien droit, elle ne ferait pas un acte de cœur et de justice ?

Qui sait si cet hommage rendu à l'écrivain ne ranimerait pas dans son cerveau fatigué la lueur tremblante de l'esprit qui lutte contre la maladie ?

Ce couronnement de sa vie, ne l'a-t-il pas bien désiré et encore plus mérité ?

Au nom de l'honneur, au nom du travail, au nom du talent, l'Académie française doit à Paul Féval d'ouvrir ses rangs pour lui faire place.

Sinon, on aura la douleur d'inscrire sur la tombe de ce colonel de l'armée des lettres qui aurait dû devenir maréchal, ce qu'on inscrivit sur la tombe de Chevert :

"Le titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendraient pour modèle."

Vicomte Georges de LÉTORIÈRE.

Le directeur du *Moniteur Universel* M. Paul Dalloz, a adressé à M. Albert Delpit la lettre suivante :

Mon cher Delpit,

Je m'associe de tout cœur à votre très juste manifestation en faveur de mon ancien collaborateur Paul Féval, que j'aime autant que je l'estime.

Veillez donc me compter au nombre de vos plus chauds adhérents.

Tous mes journaux et moi sommes à la disposition de votre comité.

Bien à vous. PAUL DALLOZ.

La catastrophe d'Aberdeen

Les journaux anglais donnent les détails suivants sur l'accident de chemin de fer dans le comté d'Aberdeen, qui a été signalé dernièrement par dépêche :

Le train qui part de Mac-Duff à 4 heures 20 de l'après-midi pour Aberdeen, devait traverser comme d'habitude un vieux pont construit il y a vingt ans au-dessus d'une route située dans un bas-fonds, entre Auchterless et Fyvie. En s'engageant sur ce pont, qui est en réparation depuis assez longtemps, le chauffeur ralentit la marche du train, pour se conformer à une prescription récente de l'autorité. C'est cette précaution qui a déterminé la catastrophe. La locomotive avait à peine franchi le pont, que celui-ci céda sous le poids des voitures contenant les voyageurs et les marchandises.

Un trou énorme s'était ouvert et engloutissait tout le train, sauf une voiture de première classe, pour laquelle il n'y avait plus de place dans l'abîme, comblé par les autres wagons. Six voitures, avec leur cargaison humaine, avaient été précipitées d'une hauteur de cinq mètres sur la route. L'air a été longtemps déchiré de cris terribles, car la localité où venait de se passer ce désastre est en pleine campagne, et il n'y avait personne pour porter secours aux malheureux ensevelis sous les débris du train.

Quand la brigade de médecins et d'ouvriers, amenée d'Aberdeen par un train spécial, est arrivée sur les lieux, elle a eu toutes les peines du monde à dégager les victimes. Celles-ci étaient nombreuses. On n'en connaît pas encore exactement le chiffre, les communications par chemin de fer et par télégraphe étant interrompues depuis quelques heures.

Témoignage d'estime

Dimanche soir, une quarantaine de personnes se réunissaient à l'hôtel Dion, côte Lamontagne, pour présenter au propriétaire de ce grand établissement, un témoignage de leur estime et de leur amitié.

Comme nos lecteurs pourront le voir par la liste des signataires de l'adresse qui a été présentée à M. Dion en cette circonstance, cette démonstration vient de la part de citoyens de Québec occupant une position marquante, tant dans le commerce que dans les autres classes de la société.

M. Dion a répondu avec beaucoup d'à-propos à la présentation de cette adresse, et a remercié en termes bien appropriés ses amis des présents qu'ils lui offraient en cette circonstance.

Les présents, qui sont une montre, chaîne et loquet en or, ainsi que le portrait, richement encadré, de M. Dion, ont une valeur de plus de \$200.

Voici l'adresse :

A Monsieur ESQUE DION, propriétaire du Mountain Hill House.

Cher Monsieur,

Voulant affirmer hautement les bonnes relations d'amitié qui n'ont cessé de régner depuis très longtemps entre vous et nous, nous nous sommes réunis aujourd'hui pour vous présenter un témoignage de notre sincère estime et de notre profonde amitié.

Cette démonstration n'en est pas une d'amitié seulement; c'est de plus une expression spontanée de vos concitoyens en faveur de la popularité que vous vous êtes acquise dans la direction d'un d'un établissement aussi important que le Mountain Hill House.

En mettant sur un pied florissant ce rendez-vous du public voyageur, vous avez rendu un véritable service au commerce de Québec. Les visiteurs de notre ville sont aujourd'hui assurés de trouver le meilleur confort en logeant à votre hôtel.

Nous aimons à constater que votre succès repose sur l'affabilité de vos manières et sur les aptitudes spéciales dont vous faites preuve dans la direction de votre grand établissement.

Nous nous plaisons aussi à reconnaître que vous êtes dignement et habilement secondé dans la gérance de votre maison par le personnel actif, intelligent et empressé, qui est chargé de la réception de vos hôtes.

Comme gage de notre sincère attachement et de notre profonde estime, acceptez, cher monsieur, cette montre et chaîne d'or ainsi que votre portrait, et recevez en même temps les vœux que nous formons pour que vous jouissiez d'une parfaite santé et d'une longue vie.

Québec, 25 décembre 1882.

O. Gauthier, C.-A. E. Gagnon, N. Audet, députés; L.-F. Pineault, avocat; L.-J.-B. Taché, avocat; P.-Aug. Choquette, avocat; J.-H. Henchey et Allan, M. D.; D. N. St-Cyr, naturaliste.

F. M. Déchêne, L.A. Bergevin, Ed Bélanger, Charles Bergevin, Jos. Amyot, J.-B. Vézina, J.-B. Bédard, Alf. Lebel, L.-A. Chartré, Louis Lavoie, A.-P. Caron, Victor Dion, marchands.

Louis Bourget, Letellier et Dubord, T. Ledroit, J.-B.-Z. Dubeau, Gingras et Langlois, épiciers.

J.-B. Laliberté, manchonier, Léon Arel, Boucher; P. L. Soly, agent de la "Weber Co"; Thomas Roy, agent d'assurance; Foursin-Escande, journaliste; James Carrell, journaliste; Flavien Moffet, journaliste; J.-A. Fontaine, rentier; F. Simard, Assist-Greffier; A. L.; P. C. Talbot, arpenteur, P. J. C. Dumais, arpenteur; Emite Sylvain, E. E. M.; W. Duchesneau, opérateur télégraphique; A. Craib, opérateur télégraphique; H. Lavoie, conducteur; M. Timmons, distilleur; Philippe Bonhomme, teneur de livres; Elzéar Normand, pilote; Jos. Dagneault, barbier; Jean Roy et J.-B. Blouin, tailleur; E. Méthot, commerçant de bois; Louis-Arsène Cloutier, peintre; Cyrille Duquet, bijoutier et orfèvre.

P. A. Morin, F.-X. Sanschagrin, W. Fanning, George Pelletier, Roger Larue, Edgar Bergevin, Alfred Turgeon, Emile Caron, Elizée Boulet, Arthur Dion, Joseph Cloutier, commis.

Agriculture

MOYEN D'ACTIVER LA PONTE DES POULES EN HIVER.

Voici un moyen indiqué par M. Garnot, pour pouvoir obtenir des œufs durant l'hiver, même dans les plus grands froids :

" Aussitôt que le froid se fait sentir, vers le 15 novembre, je fais transporter une quantité de fumier chaud dans le poulailler, suffisamment pour couvrir le sol à une épaisseur de dix à douze pouces. Après avoir étendu le fumier qui est bien tapé sur le sol, je le laisse ainsi jusqu'au 1er décembre; puis chaque jour, pendant un mois, je mets de nouveau du fumier à une épaisseur de quatre à six pouces. Après ce temps je retourne le fumier afin de le bien mêler; par ce moyen, j'obtiens une augmentation de chaleur, grâce aux déjections des volailles dont les juchoirs se trouvent au-dessus du sol ainsi couvert de fumier.

Ainsi j'attends le milieu de janvier et je recommence de nouveau l'opération après avoir enlevé le vieux fumier; cette deuxième opération me conduit jusqu'aux belles journées du printemps, alors que les poules jouissent d'une température modérée. Par ce moyen je procure à mon poulailler une température convenable pendant le temps le plus rigoureux de l'hiver, et il m'est possible d'obtenir des œufs dans un temps où ils sont excessivement rares et coûteux.

Tous les frais de cette opération ne se limitent qu'au travail qu'elle exige, et pendant l'hiver le travail n'est pas coûteux. Le fumier que j'enlève de mon poulailler est excellent—bien supérieur à celui que j'y avais d'abord déposé, parce que chaque jour il s'enrichit de la fiente des volailles. De plus, les poules peuvent trouver dans ce fumier une grande quantité de vers, larves et insectes qu'elles n'auraient pu obtenir autrement.

J'accorde à mes poules leur liberté ordinaire; mais elles savent bien se tenir dans le poulailler pendant les mauvais temps et le grand froid pour profiter de la chaleur que leur offre le poulailler."

LE COMMERCE DU BEURRE ET DU FROMAGE DANS LA PUISSANCE DU CANADA

L'honorable M. Willard, de Little Falls, New-York, entretient la crainte que le beurre et le fromage fabriqués aux Etats-Unis pourraient trouver une rude concurrence sur les marchés anglais, si les produits similaires fabriqués en Canada continuent à être en faveur, comme ils l'ont été depuis quelques années.

Voici ce que dit M. Willard, dans une lettre qu'il vient d'adresser à "l'American Agriculturist" :

" Le Canada est devenu pour nous un compétiteur formidable par l'exportation du beurre et du fromage fabriqués dans ce pays. Les produits du Canada sont de la meilleure qualité, et la fabrication du fromage s'y développe rapidement. A une date rapprochée, si nous tenons compte de l'augmentation de ce produit, le Canada sera en mesure de fournir aux marchés anglais tout le fromage nécessaire à la consommation.

BIEN NOURRIR LES VACHES

Le rédacteur du Live Stock Journal, en recommandant de bien nourrir les vaches disait :

" Il y a moins d'excuse à nourrir une bonne vache à lait avec mesqui-

nerie, que tout autre animal, car la vache ne demande aucun crédit, elle rend chaque jour le prix de ce qu'elle reçoit par un produit pour lequel le cultivateur reçoit l'argent à l'instant même de la vente. Si le cultivateur n'a pas dans sa grange de fourrage en quantité suffisante pour bien nourrir ses vaches, la prudence et le raisonnement, aussi bien que l'humanité, l'obligent à faire les déboursés nécessaires pour s'en procurer ailleurs, afin de ne pas laisser ses vaches dépérir par le manque de nourriture. Si l'on fait tant que de parler des animaux, il faut faire en sorte d'obtenir sur sa ferme tout le fourrage et les légumes nécessaires pour fournir aux animaux de la ferme, durant tout l'hiver, la nourriture qui leur est nécessaire pour les tenir en bon état au point de vue de la viande et du lait. Agir autrement, serait assurément travailler contre nos propres intérêts.

FABRICATION DU VINAIGRE AVEC DE L'EAU D'ÉRABLE

Faites bouillir l'eau d'érable jusqu'à ce qu'elle soit réduite de moitié, mettez ensuite cette eau réduite dans un baril, dans un endroit pas trop froid; au bout d'un mois et demi vous aurez du vinaigre passable, et au bout de trois ou quatre mois, vous aurez du vinaigre de première qualité.

Mettons que généralement quatre gallons d'eau d'érable donnent une livre de sucre, dont le plus haut prix sera de dix centins, quatre gallons d'eau d'érable vous donnent deux gallons de vinaigre, dont le moindre vendu en gros sera de vingt centins; vous gagnerez les trois quarts au change. Mettez encore que vous sauvez la moitié de la dépense du bois pour faire bouillir, la moitié du temps et vous sauvez tous les risques de gâter votre eau en la réduisant au degré exigé pour la mettre en sucre.

En faisant moins réduire l'eau, le vinaigre prend plus de temps à se faire et est moins bon.

Lorsqu'on n'a pas d'eau d'érable à sa disposition, on prend du sucre du pays qu'on fait dissoudre dans une quantité d'eau convenable et suivant le procédé que nous venons d'indiquer. La proportion est d'une livre de sucre pour un gallon d'eau.

MOYEN DE FAIRE DU CAFÉ AVEC LA BETTERAVE

On lave et on racle un peu de betteraves crues; on les coupe ensuite par petits morceaux carrés, gros au plus comme des dés à jouer. On les pose sur des claies et on les fait sécher au four après que le pain en est retiré, et à deux ou trois reprises différentes. Quand ces morceaux sont bien secs, sans être rôtis ni brûlés, on les rôtit comme le café dans une poêle destinée à cet usage. On les rôtit jusqu'à ce qu'ils aient une couleur brune ou un peu foncée; on prend garde de ne pas les brûler; on les verse sur une table et on les laisse se refroidir et s'affermir. Alors on les met dans le moulin à café et on les moud à l'ordinaire, puis, on se sert de cette poudre comme du véritable café, soit en versant de l'eau bouillante dessus à ce qui est la manière ordinaire, soit en la faisant bouillir dans la cafetière comme du café. On en met la même quantité: un peu plus n'y fait rien, mais il ne faut pas que la décoction soit trop forte.

La liqueur qu'on en tire est très limpide, a une couleur superbe de café et est bien supérieure à tout ce qu'on a tenté jusqu'à présent pour imiter le café. Elle est surtout très claire, d'une couleur superbe.

On sent bien que ce n'est pas du véritable café; mais en faisant un bon café ordinaire, en le tirant au clair et en mêlant deux tiers de

liqueur, on aura de la peine à s'apercevoir de ce petit goût de caramel qui le distingue.

Comme cette liqueur est très salubre, très agréable et pas du tout coûteuse, on ferait bien de s'en servir, ou au moins d'en faire l'essai. Si vous trouvez ce breuvage satisfaisant au goût, rien n'empêche que vous puissiez le substituer souvent au thé qui est assurément plus coûteux et parfois dangereux à la santé, si le thé n'est pas de bonne qualité.

Fromageries

Un fromager rendant compte de ses opérations de six mois, du 9 mai au 31 octobre, écrit ce qui suit :

" Pour relever une fromagerie, en opération depuis trois ans, qui, par suite de quelques petits accidents, était tombée un peu en discrédit, je me suis hasardé cette année à acheter le lait à un centin la livre, et je donnais aux fournisseurs tout le petit lait. Le résultat suivant a été obtenu :

RECETTES

86 160 lbs. de fromage vendu de 10 1/2 cts à 11 1/2 cts.....\$9 450 30

DÉPENSES

812 685 lbs. de lait à 1 centin.....\$8 126 85
Salaire de 3 hommes, boîtes et autre dépense... 1004 62

————— 9 131 47

PROFIT NET..... \$ 328 33

La moyenne a été d'environ 9 3-7 livres de lait par livre de fromage.

Les dépenses ont excédé les recettes de plus \$200 sur les trois premières ventes, mais les trois dernières ont remboursé les pertes et ont donné l'excédant ci-dessus.

Quoique je me sois tiré assez bien d'affaires, je ne conseillerais pas, en général, ce mode aux fromagers.

Le plus haut montant, ou produit, par vache a été de \$31 65 pour les cinq mois et demi.

La coqueluche

Traitement de la coqueluche par les inhalations d'essence de térébenthine:— M. le docteur Baréty (de Nice) rapporte, dans l'Union Médicale, qu'il y a quatre ans environ il fut à soigner, dans une même famille, trois enfants atteints de coqueluche. Il les traita par les moyens ordinaires, vomitifs, extrait de belladone, sirop de codéine, etc., mais sans résultat bien appréciable, lorsqu'en pleine période spasmodique de la maladie, il eut l'occasion de faire une remarque extrêmement intéressante.

L'un des enfants, celui précisément qui était le plus violemment atteint, fut, par hasard, installé pour y dormir dans une chambre dont les boiseries avaient été récemment peintes et laissaient exhaler une forte odeur d'essence de térébenthine. Or, il arriva que, dès ce moment, les quintes devinrent beaucoup moins intenses et fatigantes, et que la maladie eut une durée bien moindre que chez les autres.

Ce fait l'avait vivement frappé, et il ne doutait guère que cette amélioration rapide ne fût imputable à l'essence de térébenthine, qui se dégagait de la nouvelle peinture, imprégnait l'atmosphère de la chambre et était respirée par le jeune malade. Aussi il se proposa d'employer à l'avenir les inhalations d'essence de térébenthine. C'est ce qu'il eut occasion de faire plusieurs fois et avec succès.

Voici comment il procède :

Il verse dans deux assiettes creuses de l'essence de térébenthine de

manière à les remplir à moitié. Il place une des assiettes sous le lit et l'autre dans un coin de la chambre.

Les enfants dorment dans cette chambre toute imprégnée des vapeurs de l'essence de térébenthine, et, y passent une partie de la journée.

L'essence est renouvelée toutes les fois qu'il est nécessaire. L'air est entièrement renouvelé dans la chambre une ou deux fois par jour. Les quintes s'atténuent rapidement, la maladie prend un caractère de grande bénignité et ne dure guère qu'un mois en moyenne.

PAR DÉPÊCHES

EUROPE

FRANCE

Paris, 20 décembre 1882.

Quinze des ouvrières blessées à l'explosion du Mont-Valérien ont succombé.

M. Gambetta souffre encore de la fièvre.

MM. Bontoux et Féder, de l'Union Générale, sont condamnés à 5 ans de prison et chacun à 3000 francs d'amende. M. Bontoux est absent; on pense qu'il interjettera appel.

Le prince Kraptokine, célèbre nihiliste, a été arrêté à Lyon.

Le gouvernement va demander le crédit en faveur de l'expédition du Tonquin; le représentant de la France à Hué est chargé d'assurer l'empereur des sentiments d'amitié de la France, et en même temps de sa résolution d'établir le protectorat sur le Tonquin conformément au traité de 1864.

L'ambassadeur chinois prétend que son pays voudra participer au protectorat sur le Tonquin.

L'impératrice Eugénie a chargé M. Rouher de transférer à la ville de Marseille le château et le parc dont Sa Majesté vient d'être déclarée propriétaire.

Paris, 21 décembre 1882.

L'occupation du Tonquin est décidée: un crédit de 10 millions va être demandé.

Trois nouvelles victimes ont succombé aux blessures causées par l'explosion du Mont-Valérien; les autres blessées souffrent cruellement.

Le prince Kraptokine a été arrêté à Thonon, à la suite de la visite domiciliaire faite chez lui, et de la découverte de pièces qui établissent sa complicité dans les mouvements anarchistes de France. Il sera jugé en janvier, ainsi que 45 autres anarchistes.

MM. Bontoux et Féder, de l'Union Générale, ont interjeté appel du jugement prononcé contre eux; la cause sera appelée en février.

Paris, 22 décembre 1882.

Le Sénat discute le budget de 1883; M. Bathie insiste pour que la France se tienne prête à faire face aux mesures que pourrait réclamer la sécurité de la France, à l'intérieur et à l'extérieur; M. Tirard proteste contre toute idée alarmiste.

Un vaisseau de transport se tient prêt à partir de Toulon pour le Tonquin.

14 personnes mises en jugement à propos des désordres de Montceau les Mines ont été acquittées; 9 autres ont été condamnées à la prison.

Paris, 24 décembre 1882.

Le Sénat a voté en faveur de la création d'un corps militaire mixte en Tunisie.

Les papiers trouvés chez le prince Kraptokine révèlent divers fait scandaleux.

M. Gambetta garde encore le lit; mais il n'est pas plus mal.

Le ministère discute les détails de l'expédition du Tonquin.

M. de Lessys annonce que le projet de création d'une mer intérieure en Afrique sera repris par une société privée.

Diverses réunions se préoccupent de la préparation d'un traité de commerce avec les Etats-Unis.

Paris, 26 décembre 1882.

Mort du docteur Corvisart, médecin de Napoléon III et de la famille impériale.

La fille de M. Henri Rochefort accompagne M. de Brazza au Congo.

Le tribunal a acquitté M. Dichard qui a tué M. Massas dans un duel. Le second de M. Dichard a aussi été acquitté.

La chambre des Députés a voté une loi accordant des crédits pour les écoles publiques; pendant la discussion, M. Paul de Cassagnac a subi le rappel à l'ordre et la censure.

On a renforcé la garde autour de la prison où se trouve le prince Kraptokine. M. Elisée Reclus déclare qu'il ne cherche nullement à se cacher.

Un correspondant du Caire prétend que sur les ordres de M. Duclerc, M. Brédif aurait repris ses fonctions de contrôleur général.

ANGLETERRE

Londres, 20 déc. 1882.

Le docteur Benson est nommé archevêque anglican de Contorbéry, et primat d'Angleterre.

M. Whalley, député, a été déchargé de l'accusation d'escroquerie.

Michael Flynn, troisième prévenu dans le meurtre de Huddys à Lough-Mask, a été condamné à être pendu le 17 janvier.

Le juge Lawson a félicité le jury de sa manière d'agir. Dans le cas de Flynn, la délibération a duré une heure; Flynn proteste de son innocence.

40 jeunes fermiers ont été arrêtés à la suite de la réunion de Dimanche à Ballyména.

Londres, 21 décembre.

Il y a eu aujourd'hui une réunion tumultueuse des actionnaires des chemins de fer New-York-Pennsylvanie-Ohio.

En Irlande, une compagnie est en formation pour l'établissement de manufactures; capital: 1 million de livres sterling.

Un appel de fonds est fait pour favoriser l'émigration des Irlandais au Canada et aux Etats-Unis.

Il y a grande détresse à la Jamaïque, par suite des feux du 11 décembre.

Londres, 22 décembre.

Le gouvernement prépare la création d'un ministère spécial de l'Agriculture.

A Cork (Irlande), on projette de tenir une exposition en 1883. Une réunion préparatoire a été tenue dimanche, et une première souscription a réuni 2 400 livres sterling.

Les nommés Poff et Barnett, reconnus coupables du meurtre de Thomas Browne, fermier près de Castle-Island ont été condamnés à être pendus le 23 janvier.

Il y a de la détresse parmi les petits fermiers et l'on attend des secours en travaux.

A Exeter (Angleterre), une explosion s'est produite dans un magasin de pétrole; le liquide enflammé se répand de plus en plus, et les dégâts sont immenses; plus de 600 000 gallons de pétrole coulent sur la rivière, et menacent les bâtiments.

On prépare une exposition internationale à Calcutta (Inde) pour 1883.

Londres, 24 décembre.

On croit que la plupart des Puissances sont favorables au protectorat anglais sur l'Egypte.

De nouveaux plans sont proposés pour l'entrée du tunnel sous la Manche.

Une grande réunion s'est tenue à Londres, en vue de recueillir des fonds de secours pour l'Irlande.

M. O'Brien rédacteur du *United Ireland*, est cité à comparaître en justice le 27 décembre, pour répondre d'un article séditieux.

Londres, 26 déc. 1882.

L'évêque anglican Benson est nommé officiellement archevêque de Contorbéry.

Incendie considérable à Londres, dans les usines et magasins de M. Whiteley, qui avait déjà subi des pertes dans un autre incendie le 17 novembre.

M. Biggar, député, est allé à Holyhead; il est l'objet de poursuites judiciaires.

Westgate a été déclaré étranger au crime de Phoenix-Park.

Des poursuites sont ordonnées contre M. Harrington, secrétaire du comité d'organisation de la Ligue Nationale Irlandaise, pour un discours prononcé à Mullingar lundi dernier.

Des désordres ont eu lieu le 25 décembre parmi les soldats cantonnés à Contorbéry.

Une bande de malfaiteurs a été arrêtée samedi près de Castle-Island.

ITALIE

Rome, 24 décembre.

Le Pape a donné 12 000 francs pour achats de literie en faveur des pauvres.

M^r Vannutelli est nommé inter-nonce au Brésil.

L'exécution d'Overdank produit une certaine agitation dans toute l'Italie.

ALLEMAGNE.

Berlin, 21 déc. 1882.

A Darmonde, la chute d'une cage d'ascenseur a tué 20 personnes.

Des travaux militaires sont en projet du côté de la frontière russe.

Le Caire, 21 décembre.

Osman Pacha est déchargé de l'accusation de conspiration contre le Khédivé.

Les commissions d'enquête et les cours martiales sont dissoutes.

On s'attend à un décret bannissant quelques rebelles et libérant les autres.

Le général Wood est arrivé à Alexandrie. Le général américain Stone va rentrer aux Etats-Unis.

Berlin, 22 décembre.

A la mine de Headenbourg, mercredi dernier, la cage de service est tombée d'une hauteur de 1800 pieds; 25 personnes ont été tuées.

A l'Université de Leipsic, il y a eu 12 décès pendant l'année, dont 6 par suicide, et 1 en duel.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 décembre.

Le procès Peltzer est clos: Armand Peltzer et Léon Peltzer sont déclarés coupables du meurtre de l'avocat Bernays, et condamnés à mort.

HONGRIE.

Pesth, 20 décembre.

Le budget adopté à une grande majorité, présente un déficit de 22 millions de florins.

Oberdank, le fabricant de bombes, a été pendu aujourd'hui à Trieste; il a refusé l'assistance du prêtre.

AFRIQUE

EGYPTE

Le Caire, 26 décembre.

Hier sont partis pour Ceylan, par Suez, les huit exilés Arabi, Toulba, Abdallah, Mahmoud, Fehmy, Ali Fehmy, Yacoub Samé, Mahmoud

Sami. Treize autres sont placés en surveillance, avec dépôt d'une caution. D'autres sont bannis pour des durées diverses.

AMERIQUE

A Montgomery, une réunion scolaire, pour l'arbre de Noël et les distributions de présents, a été attristée par le feu; on espère qu'il n'y aura aucune perte de vie.

Lima (Pérou), 20 décembre.

Montéro est nommé général de division par le Congrès de Bolivie; on dit que Montéro est disposé à céder à la Bolivie Arica et Tacna.

Matamoras (Mexique), 20 déc.

40 brigands se sont emparés de la ville d'Allacatlan; ils ont capturé le maire et deux autres chefs, et les retiennent en otage.

Concord (New-Hampshire), 20 déc.

Un brillant Météore a été vu dans la soirée entre 4 et 5 heures, allant de l'ouest à l'est.

Le *Post* de Boston signale la situation singulière faite à l'Union américaine par ses grands capitalistes: une richesse de 905 millions de dollars se trouve entre les mains de 14 financiers, qui sont, par le fait, les maîtres d'une population de 55 millions d'âmes.

Le plus riche est M. Vanderbilt qui possède 260 millions de dollars.

Service de l'eau

Le chef des pompiers, M. Dorval, nous transmet pour l'information de nos lecteurs, le tableau indiquant l'heure de la distribution de l'eau de l'aqueduc pour le besoin domestique dans les différents quartiers de la cité.

Quartier St-Roch et J.-Car	
tier.....	6 A. M. à 8½ A. M.
St-Pierre et Champlain.....	9 A. M. à 11 A. M.
St-Jean.....	11 A. M. à 1 P. M.
Palis.....	1 P. M. à 3 P. M.
St-Louis.....	3 P. M. à 5 P. M.
Sur le Cap.....	5 P. M. à 6 P. M.
Montcalm.....	6 P. M. à 9 P. M.

Rue St-Jean depuis la barrière Ste-Foye jusqu'à la rue St-Augustin..... 10 A. M. à 11 A. M.
1 P. M. à 3 P. M.

Ce système sera mis en pratique, le mercredi 27 courant.

ÇA ET LÀ

UNE MÈRE QUI TUE SES ENFANTS

Un effroyable crime a été commis, à Chouex, France.

Une femme nommée Devantery, mère de douze enfants, a tué les quatre dernières de ses petites créatures pendant que son mari était absent et ses huit autres enfants à l'école. Elle les conduisait l'un après l'autre à la cave et les assommait avec un lourd crochet en fer. Les quatre cadavres ont été retrouvés, couverts de paille, dans un coin de la cave. La mère s'est pendue dans sa cuisine. On dit qu'elle était adonnée à l'ivrognerie.

UNE INVENTION UTILE

Un homme de Holyoke, Mass., vient d'inventer un poêle à l'huile, tout à fait différent de ceux qui sont maintenant sur le marché. Les poêles maintenant en usage sont alimentés par le moyen de mèches qu'il est nécessaire d'arranger et qui, en conséquence, laissent inévitablement quelque odeur d'huile dans la chambre. Le poêle nouveau enlève la fumée et le gaz au moyen d'un petit tuyau adapté à la cheminée, comme

ceux des poêles à bois et à charbon. Il n'y a pas de mèche à entretenir. L'appareil peut même être attaché à toute espèce de poêle commun. Le vaisseau qui contient l'huile peut être gardé dans un appartement voisin, de manière qu'il n'y a aucun danger à redouter. L'huile est transportée au poêle goutte à goutte dans un tuyau où il y a de l'eau, au travers de laquelle elle passe par le moyen de sa pesanteur. A l'aide d'un mécanisme très simple, il est facile de diminuer ou d'augmenter l'huile, selon le degré de chaleur requis dans l'appartement. L'essai qui a été fait de cette invention utile a démontré la possibilité de chauffer convenablement un appartement ordinaire avec une dépense de trois gouttes d'huile à la minute.

" LE MONDE ILLUSTRÉ "

Sommaire du Monde Illustré du 9 décembre :

Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron—Nos gravures : M. J. B. Dumas—Le procès Peltzer—Théâtre illustré : *Amhra*—M. Constant Guérout—M. Edmond Membre—Nos députés chez eux—Le sergent Bourraqui, dit *La Guerre*—Courrier du Palais, par Petit-Jean—Théâtres, par Charles Monselet—Chronique musicale, par A. de Lasalle—Les livres—Le Monde financier—Récréations—Solutions d'Échecs et de Rébus. Gravures : M. J. B. Dumas secrétaire de l'Académie des Sciences—Le Palais de Justice de Bruxelles—Odéon : *Amhra*, drame de M. Grangeneuve—Belgique : Audience du procès Peltzer—Les costumes d'*Amhra*, à l'Odéon—L'Enterrement d'un invalide, par M. Dervant—Portraits : M. Constant Guérout—M. Edmond Membre—Les livres illustrés : *Bienvenu Cellini*—Nos députés chez eux—Le sergent Bourraqui—Tableau de M. Bélanger—Échecs et Rébus.

UN PARRICIDE

Nous lisons dans l'Union française de Buenos-Ayres :

Voici un gamin de 12 ans à peine, le nommé Bernardo Telechea, qui vient d'assassiner son père avec une férocité qui donne vraiment le frisson.

Sous prétexte que celui-ci le battait quelquefois, sans raison, ce petit misérable a choisi le moment où son père était endormi, et, avec un sang froid horrible, il lui a asséné, sur la tête, deux coups de hache qui l'ont étendu sans vie sur le plancher.

Son crime accompli, Bernardo a bien recommandé à ses deux frères, âgés de 4 à 5 ans, de ne rien dire de ce qui venait de se passer, et, tirant le cadavre ensanglanté hors de la pièce où il était tombé, il l'a attaché à la queue d'un cheval, et montant en selle, est allé le cacher à quatre ou cinq cuadras du lieu où le crime a été commis.

Il revint ensuite chez lui, et, avec luxe de précautions qui fait vraiment dresser les cheveux sur la tête, il s'occupa le plus minutieusement du monde, à faire disparaître toutes les traces du meurtre.

Les jours suivants, il se présenta régulièrement à la police pour rendre compte de ce que son père n'était pas encore rentré, y faire part des craintes qu'il avait conçues pour sa vie, et demander qu'on voulut bien ordonner des perquisitions aux alentours pour le trouver.

Quand le cadavre fut rencontré, il assista, sans broncher d'une semelle, à la reconnaissance, et sans qu'un muscle de son visage laissât rien deviner ce qui se passait en lui.

Heureusement, les traces laissées par le cadavre sur le sol, dans la course folle du cheval qui le traînait, trahirent cet abominable gredin, et le

parricide fut arrêté.

Dès qu'il vit que toutes les dénégations ne lui serviraient de rien, Bernardo avoua tout, et avec un tel cynisme, que le commissaire de police, lui-même, en face de cette terrifiante précocité en demeura tout interdit.

Bernardo Telechea, qui n'a pas encore 12 ans, est un enfant de petite taille, faiblement constitué, d'aspect très sympathique, et l'on se demande avec épouvante, par quel étrange contraste la nature a pu doter un corps si frêle d'une âme si effroyable.

Une substance

Un grand journal de Chicago, le *Western Catholic*, dans un article qui a fait sensation, contient ce qui suit :

L'évêque Gilmour de Cleveland Ohio, et un grand nombre de ses prêtres, des plus honorés et des plus vénérés dans cette contrée qui s'en sont servis avec succès contre les rhumatismes, quand d'autres remèdes avaient failli, ont donné, en sa faveur, le témoignage de leur confiance et de l'intérêt qu'ils lui portent. Nous voulons parler de l'huile St-Jacob.

Nous connaissons plusieurs de nos amis qui souffraient de cette maladie terrible le rhumatisme, et qui avaient essayé toute sorte de remèdes pour lesquels ils avaient dépensé des centaines de dollars, sans aucun bénéfice. M. Joel D. Harvey, collecteur du revenu de l'Intérieur des Etats-Unis avait dépensé deux mille piastres pour guérir sa femme du rhumatisme ; deux bouteilles de l'huile St-Jacob ont opéré sa guérison complète que les plus habiles médecins auparavant n'avaient pu décider. Nous pourrions donner les noms de certaines de personnes qui ont été guéries par ce remède merveilleux, mais l'espace ne nous le permet pas. Un des derniers protégés de l'huile St-Jacob est M. James A. Conlan, bibliothécaire de la Librairie de l'Union Catholique de Chicago.

Nous leur avons conseillé de se servir de l'huile St-Jacob. Quelques uns ont ri de notre confiance dans ce "remède patenté" comme ils l'appelaient. Néanmoins nous leur avons conseillé d'en faire l'essai, et l'huile a agi avec tant de rapidité que ces personnes sont devenues aujourd'hui ses plus zélés défenseurs, et ne voudraient pas s'en passer.

Ce qui suit est le témoignage de M. Conlan :

Association de l'union des librairies catholiques. Chicago, sept 161880.

Je désire donner mon témoignage quant aux mérites de l'huile St-Jacob pour guérir le rhumatisme. Une bouteille m'a guéri de cette maladie gênante qui m'a fait souffrir pendant longtemps, mais grâce à ce remède j'en suis guéri. Personne ne m'a demandé de donner ce témoignage. Tout à vous respectueusement.

JAMES A. CONLAN. Bibliothécaire

Petites nouvelles

LA FÊTE DE NOËL.—Cette belle solennité a été célébrée avec une grande pompe dans les églises catholiques de Québec.

A la messe de minuit, à la Basilique, la société St-Cécile a chanté la messe de Perreault. Monseigneur l'archevêque a officié à la messe du jour et M. l'abbé Thomas Rouleau a donné le sermon.

La société orphéonique des élèves du Petit Séminaire a chanté la messe du jour avec accompagnement d'orchestre par le Septuor Haydn.

A la chapelle St-Jean-Baptiste, le chœur des élèves des chers frères a chanté une messe en musique à minuit. M. l'abbé Plamondon a officié à la messe du jour et l'Union Musicale a chanté la messe de Perreault. M. l'abbé Rouleau a prêché aux vêpres solennelles qui ont eu lieu à quatre heures de l'après-midi.

M. l'abbé Blais a officié à la messe de minuit et à celle du jour à la chapelle du Bon Pasteur. Madame Eleusippe Larue a chanté le *Minuit chrétiens*, M. Paul

Blouin, M. O. Labrie, M. H. Chassé et MM. Lortie et Côté ont chanté des cantiques de Noël.

A l'église St-Roch, M. le curé Gosselin a officié à la messe du jour et le chœur de l'église St-Roch a chanté une très belle messe en musique.

Le Révérend Père Désy a prononcé un sermon très éloquent.

L'Union Musicale a chanté des cantiques de Noël à minuit à la Congrégation de la haute-ville. M. Fortunat Dorval a chanté le Noël d'Adam, Madame Foley *Adeste fideles*, Mlle Gingras *Au Saint-Berceau*, M. Clovis Fecteau *Dans cette étable* et M. Fortunat Gauvreau, *Les anges dans nos campagnes*.

Le Révérend père Beaudevin a prêché au salut solennel du St-Sacrement dans l'après-midi.

A la chapelle du Bon Pasteur, la Société Ste-Cécile a chanté à la messe du jour la messe de Perreault et M. l'abbé Bruchési a donné le sermon.

A St-Colomban, la Messe du second ton de H. Dumond a été chantée par des amateurs de Québec, sous la direction de M. le docteur E. Rochette, avec accompagnement de cornet et Baryton par MM. T.-A. Drolet et Art. Drolet. Graduel : Solo par M. Lefebvre, *Au saint Berceau*. Offertoire : Noël de Adam par M. le Dr Rochette. *Adeste fideles* par M. Paradis ; *Dans cette Etable* par M. Legaré ; *Les anges dans nos campagnes* par M. F. Cardinal. M. Jos. Létourneau tenait l'orgue, et M. l'abbé Drolet officiait.

UN TÉMOIGNAGE MÉRITÉ.—Les membres junior du chœur de l'église St Patrice, ont, la veille de Noël, présenté à M. Adolphe Hamel, organiste, une très jolie adresse et un magnifique encrier en reconnaissance de l'intérêt qu'il leur porte dans la direction du chœur de l'orgue.

SERVICE DE L'EAU.—Le nouveau service de l'eau organisé par M. le chef Dorval va avoir l'effet que, 21 heures sur 24, toute la pression de l'eau se trouvera sur les hauteurs, en sorte qu'en cas d'incendie dans la partie la plus élevée de la ville, on sera certain d'obtenir une eau abondante en dix minutes, et non plus à 47 minutes d'avis comme auparavant.

Un détail important : de neuf heures du soir à six heures du matin, l'eau se trouve dans tous les quartiers à la fois. Nos félicitations à M. le chef Dorval, à qui nous devons ces améliorations.

RÉGÉNÉRATEUR.—Ceux qui ont du mauvais sang ne peuvent être en parfaite santé. Ils traînent une existence de langueur et de découragement. Ceux qui ressentent cette lassitude devraient prendre de la Salspareille d'Ayer pour purifier et régénérer le sang.

FIN D'UNE GRÈVE.—La grève des cordonniers monteurs à Montréal est finie. On s'est remis à l'ouvrage mardi.

A une assemblée de l'association des fabricants, les membres de l'association ont décidé d'ouvrir leurs manufactures, mardi matin, aux ouvriers qui signeront la convention suivante :

"Nous soussignés, cordonniers monteurs à l'emploi de M..... consentons et nous obligeons, à partir de la date de la reprise des travaux, à ne pas contester, en quoi que ce soit, le droit qu'ont nos patrons d'engager des apprentis ou toute autre personne, et ce, dans n'importe quel département de leurs manufactures."

GUIDE FLORAL DE VICK.—Nous venons de recevoir ce guide magnifique pour l'année 1883. Il est, comme d'habitude, imprimé sur papier magnifique et enrichi de superbes gravures. La culture des fleurs et des légumes y est traitée longuement. Ce guide renferme plus 1000 gravures de fleurs et légumes différents. C'est le livre le plus complet qui existe. Prix 10 cents seulement. A ceux qui achètent des graines par la suite les 10 cents sont remboursés.

M. Vick publie en outre le *Vick's Flower and Vegetable Garden* 50 cents et le *Vick's Illustrated Monthly Magazine*, \$1.25 par année.

L'ONGUENT ET LES PILULES DE HOLLOWAY —Le rhumatisme et la goutte.—Ces remèdes purgatifs et adoucissants devraient recevoir l'attention des personnes atteintes de goutte, sciaticque et autres maladies douloureuses des nerfs et des jointures. L'onguent doit être appliqué sur les parties malades qu'on a préalablement lavées à l'eau chaude et

frottées avec force, à moins que la douleur ne survienne. Les pilules doivent être prises dans le même temps pour diminuer l'inflammation et purifier le sang. Ce traitement fait disparaître la douleur et diminue la fréquence de la goutte. L'onguent arrête le mal et les pilules rétablissent les pouvoirs vitaux.

AGRICULTURE.—A une assemblée générale des membres de la Société d'agriculture du comté de Québec, tenue à St-Ambroise le 20 décembre courant, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette société pour l'année 1883 :

MM. Jacques Belleau, Jean Drolet, Honoré Pâquet, de l'ancienne Lorotte ; Lévi Falardeau, Jean Durand, de St-Ambroise ; Alexis Leclerc et Frs.-X. Giroux, de Charlesbourg ; Pierre Lortie, de Beauport, et Andrew West, de Ste-Foye.

A la première réunion des directeurs, M. Jacques Belleau, de l'ancienne Lorotte, a été élu président, M. Lévi Falardeau, de St-Ambroise, vice président, et J.-B. Délage, de Québec, N. P., secrétaire trésorier.

J. B. DELAGE Sec. S. A. C. Q.

Repos et confort pour les maînaes

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE NIXE WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 28 janvier 1882. — 1 an

Les visiteurs à Montréal

Il est très important pour tous ceux qui doivent aller visiter Montréal de savoir que l'hôtel le plus central et le mieux tenu de Montréal est sans contredit le splendide Hôtel Richelieu. On trouve à ce magnifique établissement tout le confort désirable à des prix très réduits.

La salle à diner de cet hôtel est un vrai bijou en son genre : elle est élégamment garnie en gravures, artistiquement décorée de peintures du plus beau choix.

Les mets qui sont servis chaque jour ne laissent rien à désirer, et sont apprêtés avec tout l'art culinaire requis pour constituer une excellente cuisine.

Le grand choix que le consommateur peut faire sur la carte est propre à satisfaire les goûts des plus difficiles.

Quant à ce qui regarde le service, on saurait difficilement trouver mieux dans aucun autre hôtel de la Province. Les ordres sont exécutés par les servants avec la plus grande promptitude.

M. Durocher mérite des félicitations pour la manière habile avec laquelle il tient ce somptueux établissement. M. St Arnaud, gérant de l'hôtel, est d'une politesse et d'une courtoisie digne d'éloge, à l'égard de tous ceux qui visitent ce magnifique hôtel. Une sonnette électrique ne contribue pas pour peu à la prompte exécution des ordres donnés.

Comme les voitures de cet hôtel de première classe, sont toujours à l'arrivée et au départ des trains du chemin de fer et des vapeurs, on ne saurait donc mieux faire que d'aller et juger par nous-même des nombreux avantages que le public voyageur y rencontrera en tout temps.

Ajoutons à tous ces avantages la modicité des prix qui sont à la portée de la bourse de tout le monde, et nous croyons que la plus grande partie des voyageurs visiteront cet hôtel.

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, l'Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Blisters, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendus Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medicines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

EXAMENS DU SERVICE CIVIL

LISTE DES CANDIDATS HEUREUX

MM. Thorburn, A. D. Decelles et P. Lesueur, examinateurs du Service Civil, ont complété leurs travaux. Voici la liste des candidats qui ont réussi dans leurs examens préliminaires.

A QUÉBEC

Thos S. Harte, Owen Fahy, W. B. DeLéry, Thomas O'Brien, F. X. Ouellette, Alfred Perron, George Hennessey, W. Henchey, E. A. Jobin, Lawrence Foker, Francis Dowd.

A MONTRÉAL

John Ford, Patrick Cullen, N. O. Corriveau, James Meek, John Phoenix, W. Villeneuve: Chas G. Sharp, Jas Pender, Wm Rawley, S. H. Amosse, L. G. Valois, J. E. McDougall, R. Lunnig, P. Pelletier, E. W. Hay, Emile Dumont, John Hoolahan, S. D. Cassack, Fabien N. Caisse, J. H. Rougeau, Samuel Cross, John Fenaughty, B. H. McDonald, E. Ducondu, George Furniss, Geo Wood, John Meehan, C. A. Pinsonneault, J. H. P. Brown, Corneille Théoret, W. P. Nolan, Jos Laberge, M. Guilemette, Eugène Carle.

A OTTAWA

L. C. Kehoe, Robert W. Wilson, Wm Charles Wood, G. B. Hamilton, Thomas O'Callaghan, P. W. Dumbrill, Isabel Grant, J. A. Chabot, Miss M. Grant, Moïse Bassone.

Les candidats suivants ont passé heureusement leurs examens d'aptitudes :

A MONTREAL

Charles Larivière, Jno Ford, Chas Bernard, L D G Magor, John Queen, Eug Jolicœur, F X Toupin, J N Hamelin, Wm Scullion, E E Panne-ton, E L Sanders, W L Doker, R M Smith, C S B Athawes, Jos Bissonnette, A Scott, Jos Baby, John Griffith, L Dumouchel, P M Coté, H Ross, C P Barreth, Patrick O'Neil, C A Giroux, Geo W Ryan, Robt Kane.

A OTTAWA

Thos Ainsborough, Thos E Visser,

Honoré Brenot, Edmond Brunel, G V Ardouin, Sam T Ami, Jhon T Reid, Jno Burns, Geo P McQuen, Frank R Rochester, J H Lambert, E Lemieux, E L Taylor, R W Calway, T S Bishop, J Arthur Côté, Jos McCarthy, L Duplessis, G H Salmon, D H Keeley, A Crawley, Geo E Pennock, A Lusignan, Geo H Miller, H P Gillis, F W C Cumming, R Bary, J P Dunn, F Nelson, E L Clievrier, J H Bolderson, A Agnew, Charlotte Steacey.

A QUEBEC

D J Power, Bernard Bouchard, Arthur Dorais, Wm Batterton, M P Laberge, Chas Workman.

A Boston

Dernièrement, M. Souvielle, de Paris, ex-aide chirurgien de l'armée française a reçu les visites de plus de 2500 médecins et malades, qui firent usage de sa merveilleuse invention "le Spiromètre" pour la guérison du Catarrhe, Surdité Catarrhale, Bronchite, Asthme, et toutes les maladies de la gorge et des poumons ; ceux qui ne peuvent se rendre à ses offices pourront être guéris en adressant par lettre M. Souvielle, ex-aide Chirurgien de l'armée Française, 13, Carré Philippe, Montréal, ou 173, Rue Church, Toronto, offices pour le Canada, où des spécialistes Français et Anglais, sont à la disposition des malades.

Détails complets envoyés sur réception d'un timbre de poste.

Les médecins et les malades sont invités à essayer. le Spiromètre gratis aux offices.

13 juillet 1882-1an.

La consommation guérie

Un missionnaire des Indes Orientales ayant communiqué à un vieux médecin, retiré de la pratique la recette d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la consommation, de la bronchite, du catarrhe, de l'asthme, et de toutes les maladies de la gorge et des poumons, ainsi que d'un remède pour la guérison sûre et radicale de la débilité générale et des maladies nerveuses. Ce dernier après avoir fait l'expérience dans des milliers de cas des pouvoirs curatifs étonnants de ces remèdes sont qu'il est de son devoir de la faire connaître au public. En conséquence, la recette avec tous les détails, la manière de préparer le remède et de s'en servir, et toute instruction ou avis nécessaires pour obtenir vous-même votre guérison, vous sera envoyé gratis, au retour de la malle, sur réception d'un timbre ou d'une enveloppe timbrée à votre adresse.

S'adresser au
DR J. C. RAYMOND,
164, rue Washington,
Brooklyn, N. Y.

Québec, 19 octobre 1882-1an. 664

Petites nouvelles

LA GRANDE COMÈTE.—Le professeur Brisby de l'Observatoire naval, a complété un calcul de l'orbite de la grande comète. Cette comète prend environ 593 années à accomplir sa révolution. C'est probablement la même que celle qui fit son apparition en l'an 371 avant Jésus-Christ, puis en 363 après Jésus-Christ.

FROMAGERIE.—Voici quelques renseignements qui indiquent suffisamment que cette industrie est très avantageuse aux cultivateurs. Ce sont les noms de sept patrons de la fromagerie de Notre-Dame du Richelieu avec les sommes qu'ils ont réalisées cette année, par la vente du fromage :

P. Théberge.....	17 Vaches	\$555,37
C. Choquette.....	16 "	539,82
A. Tétreau.....	12 "	498,06
J. Osting.....	10 "	342,55
L. Mercoux.....	10 "	326,06
E. Rainville.....	10 "	315,93
S. Bessette.....	9 "	302,91

C'est en moyenne un revenu de \$33, 37 par vache.

ACCIDENT.—Mardi, un M. Thomas Sanfaçon, employé comme chauffeur des machines à la fabrique de lainages, à St Roch, a été victime d'un bien pénible accident.

En voulant traverser sur une planche placée sur les murailles des chaudières, le nommé Sanfaçon perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 15 à 20 pieds sur le pavé en pierre. Il s'est cassé un bras dans sa chute.

On a transporté de suite l'infortuné Sanfaçon chez lui au village Stadacona. M. Sanfaçon est âgé d'à peu près 35 à 38 ans, marié, et n'a qu'un enfant.

M. Sanfaçon est pauvre et n'a pour toute ressource que le travail de ses bras.

LE MEURTRIER RICHARD.—Il paraît que le dernier mot n'a pas été dit sur le suicide du meurtrier Richard. L'inspection des prison a tenu une enquête à Sweetsburg et le résultat a prouvé que le couteau, avec lequel le bandit anglais avait mis fin à ses jours, lui avait été donné par un autre prisonnier en passant devant la porte de sa cellule. Il reste à savoir, à présent, si la justice ne va pas découvrir cet individu qui a été ainsi la cause que le meurtrier a commis un nouveau crime avant de paraître au tribunal de Dieu.

Cet acte doit être punissable et l'auteur ne devra pas échapper à la justice.

L'enquête du coroner qui eut lieu à la suite du suicide du condamné à mort, exonéra de tout blâme les employés de la prison. Cependant, s'il est vrai que c'est un prisonnier qui a fourni l'instrument du crime à Richard, il est bien permis de penser qu'il y a un relâchement de discipline dans la prison de Sweetsburg.

Un condamné à mort doit être livré à une surveillance toute particulière. Les geôliers ne le doivent pas quitter de vue un instant. Et c'est sans doute parce qu'on a pas observé ce règlement qu'un prisonnier a pu communiquer avec Richard.

SUR LES CHARS.—Il paraîtrait que, d'après les clauses de l'Acte Refondu des chemins de fer de 1880, la compagnie du chemin de fer du Nord n'a pas le droit, non seulement d'augmenter les taux des billets de passage, mais qu'elle n'a pas même le droit d'exiger un seul sou des passagers, avant d'avoir fait approuver son tarif par le lieutenant-gouverneur.

MARITIME.—Le Mail publie une statistique qui constate que 170 personnes se sont noyées sur les lacs, pendant la dernière saison. On croit qu'il y a 4 000 marins employés sur les lacs.

—A la demande de M. John H. Powell et sur mandat de la cour de vice-amiral, le navire norvégien *Victory* et sa cargaison viennent d'être saisis. M. Powell réclame £750 sterling, pour les services de ses bateaux-remorqueurs, le *Flora* et le *Rhoda*, qui renflouèrent ce bâtiment, échoué sur la batture.

ACCIDENT.—M. Fournier, employé depuis très longtemps à la fabrique de MM. Peters, s'est cassé l'avant-bras, hier matin, en glissant dans l'escalier.

NOTES DE CHEMINS DE FER.—On se plaint toujours de l'inhabileté des Chinois, et les ouvriers blancs sont en grande demande pour les travaux du chemin de fer dans la Colombie anglaise.

Le Pacifique canadien donne l'exemple d'une remarquable énergie dans la construction de son chemin. Depuis le commencement de l'année, il a terminé 435 milles sur la ligne principale, 115 milles sur l'embranchement sud-ouest, et 22 milles sur l'embranchement de Selkirk ; total, 572 milles, en outre de 60 milles de voies d'évitement.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES DANS LE DIOCÈSE DE SHERBROOKE.—M. l'abbé W. E. A. Dufresne est nommé vicaire à St-Janvier de Weedon.

M. l'abbé J. Denis Bellemare est nommé au vicariat de St-Hypolite de Wotton.

Le Révérend Père Jérôme, de la Trappe de Berthléem, Ditton, est nommé à la desserte de la paroisse d'Emberton en remplacement de feu M. Dutil.

La Banque de Montréal vient d'établir une agence à Régina, territoire du Nord-Ouest.

Rien de moins que les incontestables bienfaits

répandus sur dix mille malades ne suffiraient à maintenir la réputation dont jouit la Salsepareille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, et c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Éruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les êtres souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 31 juillet 1882-1an. S

MARCHES DE QUEBEC.

Farine et Grains.

Québec, 28 décembre 1882.

Farine.—Sup. extra, baril, 196..	\$5.50	a	7.50
Extra.....	5.20	a	5.35
Forte pour boulanger....	5.60	a	7.00
Extra du printemps.....	5.10	a	5.25
Superfine No. 2.....	4.80	a	5.00
Fine.....	4.30	a	4.40
Farines en poches, de 100 livres....	2.60	a	2.75
.. de seigle en quart.....	0.00	a	0.00
.. Mais ou blé d'Inde blanc, par 200 livres.....	4.20	a	4.30
.. Mais ou blé d'Inde jaune, par 200 livres.....	4.20	a	4.30
Grains—Blé de semence (rouge) par 60 livres.....	0.00	a	0.00
Pois " ".....	1.00	a	1.05
Fèves le minot.....	2.00	a	2.50
Avoine 32 livres.....	0.39	a	0.40
Son par 100 livres.....	0.95	a	1.00
Grus par 200 livres.....	5.75	a	6.00
Foin par 100 bottes.....	10.50	a	10.50
Paille par 100 bottes....	4.50	a	6.00
Orge par minot.....	0.70	a	0.75

Provisions, Etc., Etc.

Québec, 28 décembre 1882.

Beurre frais par livre.....	\$0.22	a	0.25
.. salé " ".....	0.20	a	0.22
Patates par minot.....	0.50	a	0.60
Œufs par douz.....	0.20	a	0.25
Sucre d'érable par livre.....	0.08	a	0.10
Fromage, par livre.....	0.15	a	0.15
Oignons par caisse.....	2.50	a	2.80

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 28 décembre 1882.

Lard frais par 100 livres.....	\$ 8.00	a	9.00
.. frais par livre.....	0.11	a	0.12
.. salé " ".....	0.13	a	0.13
Jambons frais par livre.....	0.10	a	0.10
.. fumés " ".....	0.14	a	0.14
Lard Mess., 200 livres.....	22.50	a	23.00
.. Mince, " ".....	21.00	a	21.50
.. Prime Mess, " ".....	19.00	a	20.00
.. Engl. P. Mess, " ".....	19.00	a	20.00
.. Extra Prime, " ".....	16.00	a	17.00
Saindoux en sceau.....	3.20	a	3.25

Poissons.

Québec, 28 décembre 1882.

Poissons—Séché le quintal.....	\$6.00	a	6.50
Morue verte le baril.....	7.00	a	7.25
Saumon No. 1, baril de 200 livres.....	19.00	a	20.00
Saumon N. 1, la livre.....	0.13	a	0.14
Hareng du Labrador.....	5.50	a	7.00

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 28 décembre 1882.

Bœuf 1ère qualité, par 100 livres..	\$ 9.00	a	10.00
.. 2ème " ".....	8.00	a	9.00
.. 3ème " ".....	7.00	a	8.00
Bœuf par livre.....	0.06	a	0.15
Mouton par livre.....	0.10	a	0.11
Veau, " ".....	00.0	a	0.00

Naissance

Ce matin, à St-Paschal, madame Evariste Côté, un fils.

DECES

A St-Denis, le 25 du courant, à l'âge de 57 ans et 3 mois, Madame Veuve Narcisse Dionne, née Valérie Elizabeth Bouchard; après une maladie de quelques mois.

A Lévis ce matin, à l'âge de 3 ans 7 mois et 24 jours, Joseph-Ernest-Emile, enfant bien-aimé de C. W. Carrier.

Le 20 courant, Willie-Elzéar, enfant de M. Ezéar Papillon, à l'âge de 6 ans et onze jours.

Feuilleto du Journal des Campagnes
 Québec, 28 déc. 1882. — N. 8

LA PEINE DU CRIME.

(Suite).

—Allez au diable ! interrompit le comte en repoussant brusquement son siège. Vit-on jamais pareil arabe ?

—Donnant, donnant, dit Ismaël en accompagnant son intimation d'une légère quinte de toux ; j'ai acheté à ce prix. Songez-y donc, c'est pour rien : un joyau travaillé par René Cadillac et illustré par la Brinvières...

Le comte remarqua cette fois le petit rire sec et saccadé qui aiguillait l'ironie de cette réclame. Il s'arrêta devant le juif, et lui dit avec un regard dont l'impertinence ne déguisait qu'imparfaitement l'inquiétude :

—De la raillerie, maître Ismaël ! Croyez-moi, ne vous risquez pas à ce jeu-là ; sachez-moi gré plutôt de ce que je veux bien ne pas m'offenser de votre défiance.

—Ce n'est pas par défiance que je vous refuse le crédit que vous me demandez, répondit Ismaël avec une feinte bonhomie ; mais je vous déclare, monsieur le comte, que ma bourse est à sec comme le Jourdain au mois d'août. J'en ai vu le fond hier après avoir acquitté une lettre de change.

—Que m'importe ? dit le comte avec humeur.

Le juif fit entendre encore une fois son petit rire sec et strident. Sans se laisser déconcerter par le coup d'œil hautain que lui lança le vieux gentilhomme, il se leva lentement de son siège, prit dans sa poche un vieux portefeuille recouvert d'une épaisse couche de graisse, et en retira une lettre de change, qu'il plaça, en la tenant avec soin par ses deux extrémités, sous les yeux du comte de Villefleuret.

—Reconnaissez-vous ce chiffon de papier, mon cher monsieur ? demanda-t-il en fixant cette fois sans timidité, sans hésitation, son regard étincelant sur le visage de son interlocuteur.

À la vue de ce papier, le comte pâlit affreusement. Il étendit, comme pour s'en emparer, une main tremblante et convulsive ; mais déjà Ismaël l'avait replongé, avec son sale portefeuille, dans la poche de sa redingote.

—Donc, vous reconnaissez ce billet ! continua le juif, sans paraître remarquer l'agitation fébrile du comte de Villefleuret, c'est tout ce que je voulais savoir. Il m'a, parbleu, bien coûté quarante mille francs... ou à peu près. Vous me direz peut-être que j'aurais pu en refuser le paiement, en m'inscrivant en faux contre ma signature...

Ces dernières paroles furent suivies d'un accès de toux compliqué de quelques coups de ce petit rire moqueur qui agaçait si cruellement les nerfs du comte de Villefleuret. Mais le noble comte n'en était plus à se formaliser de si peu. Atterré sous le poids de sa honte, il s'était laissé tomber sur son fauteuil, le front dans ses mains et les genoux agités par un tremblement convulsif. Il resta longtemps ainsi, silencieux, immobile, n'osant relever la tête ; puis il murmura d'une voix étouffée, à peine intelligible :

—Comment ce billet se trouve-t-il entre vos mains, puisqu'il ne doit échoir que dans trois mois ?

—Dans trois mois, c'est parfaitement juste, répondit Ismaël. Oh ! vous avez agi avec réflexion, monsieur le comte ; d'ici là, sans doute, vous espérez que votre bonheur au

jeu vous mettrait à même de retirer de la circulation cette pièce compromettante. Par malheur, on ne pense pas à tout ; vous n'aviez pas songé à ceci, mon cher monsieur : c'est que je suis le banquier de ceux à qui vous avez donné ce billet. J'ai eu à payer une lettre de change tirée par vous et acceptée par moi. Le trait me parut plaisant ; c'était, pardine, un ingénieux moyen de vous libérer envers votre serviteur, que de me constituer ainsi le débiteur de ma propre créance. Le doute n'était pas possible cependant ; le billet était là, sous mes yeux, et je fus bien forcé de reconnaître que vous m'avez fait l'honneur de contrefaire ma signature. Qu'eussiez-vous fait à ma place, monsieur le comte ?

M. de Villefleuret leva sur Ismaël un regard plein de confusion et de prière ; mais il ne trouva pas une parole pour répondre.

—J'avais le choix entre deux partis, continua le juif : ou vous perdre en niant ma signature, ou donner quittance sans mot dire. Le premier de ces partis répugnait à la sensibilité de mon cœur...

—Ici, Ismaël fut pris d'une quinte de toux qui lui coupa la parole pendant quelques secondes.

—Et puis, ajouta-t-il, quel profit en aurais-je tiré ? C'eût été renoncer de gaieté de cœur aux avances que je vous ai faites, et que, je l'espère bien, vous me rembourserez quelque jour.

—O mon ami, en pouvez-vous douter ? s'écria le comte en serrant dans ses mains blanches les mains malpropres d'Ismaël.

—Je payai donc, reprit celui-ci, en se dégageant froidement de cette hypocrite étreinte, et même la différence, sauf l'escompte, la commission, la prime et la remise, bien entendu, soit dix-huit mille francs que je comptai en bons billets de banque. Etes-vous content, monsieur le comte, et trouvez-vous que j'aie fait, en cette occasion, tout ce qu'on peut attendre d'un galant homme ?

Ismaël n'avait pas encore achevé sa question, que le comte de Villefleuret, soulagé du poids énorme qui oppressait sa poitrine, le serrait dans ses bras, en s'écriant d'une voix dans laquelle il cherchait à faire vibrer l'émotion factice de sa reconnaissance :

—Vous êtes mon sauveur, Ismaël ! je vous dois la vie et l'honneur ! Mais vous ne serez pas victime de votre générosité. Ces quarante mille francs que vous a coûtés ma faute, je les ai ici. J'allais les envoyer en échange du titre qu'on vous a remis ; je vais vous les donner, mon ami, et vous me rendrez ce funeste papier.

En disant ces mots, le comte s'était dirigé rapidement vers son secrétaire et en avait retiré une liasse de billets de banque qu'il montrait à Ismaël d'un air de triomphe. À son étonnement, le juif ne tendit pas la main pour saisir cette proie, il recula de quelques pas, au contraire, en croisant les bras sur sa poitrine, et dit avec le ricanement sardonique qui mettait une pointe aiguë à chacune de ses paroles :

—Par Abraham ! monsieur le comte, je ne vous croyais pas si naïf. Quoi ! je vous sauve la vie et l'honneur, comme vous le proclamez vous-même, et, pour loyer d'un tel service, vous espérez, dans votre candeur, que je me contenterai d'une poignée de main et d'une embrassade ? Il faut que chacun vive de son commerce, mon cher ; s'il me plaît aujourd'hui de faire de la générosité, c'est à condition que j'y trouverai mon compte. Quarante mille francs pour quarante mille francs !—Votre reconnaissance, pardine ! ne vous coûterait pas cher, et le bonheur de vous avoir servi remplirait mon cœur peut-être, mais au détriment

de ma bourse. Je ne fais pas de ces marchés de dupe, mon maître ; les petits profits deviennent si rares qu'il ne faut pas négliger les gros, quand l'occasion se présente d'en faire. Pour l'homme habile, ce bas monde est une mine d'or où chaque coup de pioche doit détacher un lingot. J'y ai découvert par hasard un riche filon... vous trouverez bon que je l'exploite. Et vous m'y aiderez, monsieur le comte. Vous êtes tombé dans les Fourches Caudines ; le mieux que vous avez à faire est de baisser la tête jusqu'aux genoux de peur de vous faire une bosse au front. Il faut bien vous dire où vous en êtes, puisque vous paraissez l'ignorer. Savez-vous, mon camarade, que c'est chose grave que de se tromper de nom en signant une lettre de change, et que les distractions de ce genre mènent tout droit à Toulon ? Vous couriez déjà lestement vers ce but, et vous l'eussiez atteint avant peu, sans l'obligeant croc-en-jambe que je vous ai donné. Voyons, un peu de courage, que diable ! et la main à la poche, comme on dit à la foire. Autrement, je croirais que j'ai eu tort de vous arrêter au début de ce petit voyage, et je me verrais forcé, en conscience, de vous remettre sur la route.

Si la foudre fût tombée, au lieu de cette cruelle apostrophe, sur le comte de Villefleuret, elle ne l'eût pas frappé d'un anéantissement plus complet ; épouvanté des conséquences possibles de sa faute, du moment qu'Ismaël paraissait disposé à user de l'arme terrible qu'il avait entre les mains, il tremblait sous le regard satanique du Juif comme un oiseau fasciné par un serpent. Au bout de quelques minutes, il fit un violent effort sur lui-même, et dit d'une voix à laquelle il cherchait en vain à donner quelque assurance :

—Expliquez-vous, monsieur !... Quel prix prétendez-vous mettre à la restitution de ce billet ?...

—Cent mille francs, répondit Ismaël en appuyant sur chacune de ses paroles.

Ce chiffre s'écrivit en lettres flamboyantes devant les yeux troublés du vieux gentilhomme. Le dernier roi de Ninive n'éprouva pas un saisissement plus grand lorsqu'il vit briller, sur les murs déjà chancelants de son palais, la formule symbolique qui lui annonçait sa perte.

—Cent mille francs ! s'écria-t-il, et où voulez-vous que je trouve cette énorme somme ?

—Que m'importe, à mon tour ? dit le juif en reproduisant à dessein cette dédaigneuse exclamation de sa victime.

—Cent mille francs ! répéta le comte, mais vous savez bien que je suis ruiné, qu'il ne me reste rien, absolument rien !

—Le jeu a des ressources pour les gens habiles, dit froidement Ismaël.

—J'y ai perdu toute ma fortune.

—C'est le prix de l'apprentissage, la chance tournera. Un tripot est une volière où les pigeons finissent toujours par se changer en milans.

—Assez, monsieur ! dit le comte, dont le front s'enfourpra d'une sorte de rougeur.

—Bah ! répondit Ismaël en ricanant, je ne vous donne pas trois mois pour avoir la manche aussi large que la conscience. En attendant, ne pouvez-vous ajouter un accroc aux découpures que vous avez taillées dans le patrimoine de mademoiselle Lucienne ?

Le comte tressaillit comme s'il avait été piqué par le crochet d'une vipère. Mais, le juif ayant formulé une seconde fois sa question en termes plus nets et plus positifs, il murmura cette réponse qui s'échappa honteusement de ses lèvres comme un aveu arraché à la torture :

—De tout le patrimoine de made-

moiselle de Grandpré, il ne reste aujourd'hui qu'un vieux manoir en ruine, sur lequel vous ne voudriez pas hypothéquer cent écus.

—En sommes-nous déjà arrivé là ? demanda Ismaël en contemplant le vieux gentilhomme avec une admiration ironique. Quoi ! les bois de l'Aulnaye, les prés de Basserive, la ferme de Mériancourt ! quoi ! les inscriptions de rente, les bons du trésor, les actions d'Anzin, ce magnifique héritage, cette fortune princière, ces maisons et ces champs, ces titres et cet or, tout cela disparu, mangé ? Un royal gâteau, monsieur le comte ! Et vous n'avez pas honte de lésiner à propos d'un méchant joujou que vous demande mademoiselle Lucienne ? Vingt mille francs ! une bagatelle, vraiment, quand vous lui avez pris un million ! Je n'ai pas le cœur si dur, moi, monsieur le comte. Elle veut son collier, elle l'aura ; je me ferai scrupule de refuser à la chère enfant cette fiche de consolation.

En disant ces mots, Ismaël saisit sur la tablette du secrétaire la liasse de billets de banque que le comte y avait déposée. Il en compta vingt en les examinant attentivement les uns après les autres ; puis, sans attendre le consentement de M. de Villefleuret, il les enfouit dans les profondeurs de son vaste portefeuille. Le comte le regarda faire d'un air indifférent ; il n'avait plus le courage d'entamer une nouvelle lutte sur ce terrain : avec ses habitudes de prodigalité, que lui importaient vingt mille francs de plus ou de moins, dès qu'il lui fallait une fortune entière pour conjurer la catastrophe dont il était menacé ? Et puis, au moment où toutes ses forces lui étaient nécessaires pour remonter le courant qui l'entraînait vers l'abîme, eût-il été prudent de se créer du côté de Lucienne des embarras qui auraient pu paralyser ce qu'il conservait encore de volonté et d'énergie ?

—Allons, dit Ismaël après un moment de silence, je vois qu'il ne vous reste plus qu'une seule ressource.

—De quelle ressource voulez-vous parler ? demanda le comte en interrogeant Ismaël du regard avec inquiétude.

—La fortune de madame de Villefleuret est encore à peu près intacte, continua le juif en portant la main à sa bouche comme pour déguiser un léger accès de toux ; en colorant votre requête d'un prétexte honnête, vous obtiendrez sans doute de madame la comtesse qu'elle vous vienne en aide.

—Non ! non ! c'est impossible, s'écria le vieux gentilhomme. Vous ne connaissez pas la comtesse, mon cher Ismaël ; bonne, dévouée jusqu'à l'abnégation lorsqu'elle croit obéir librement aux élans de son cœur, elle s'arme d'une fermeté indomptable quand sa conscience lui paraît intéressée à la résistance. C'est une nature pieuse et aimante ; mais sur le terrain du devoir, son obstination irait jusqu'au martyre ; plus d'une fois elle s'est dévouée pour couvrir mes folies, mais elle a posé une borne à ses sacrifices. Résignée pour elle-même, elle frémit à la pensée d'appeler les nuages d'un pareil avenir sur la tête de Léo. L'héritage qu'elle a reçu de son père est à ses yeux un dépôt sacré qu'elle doit transmettre intact à son fils. Ni larmes ni prières ne pourraient prévaloir contre cette résolution inébranlable. Une fois arrêtée, sa volonté devient un mur d'airain contre lequel j'irais inutilement me briser.

Mais, reprit négligemment Ismaël, quand vous lui aurez dit qu'il s'agit de racheter votre honneur laissé en gage, de laver la souillure qu'un crime vient d'imprimer à votre nom...

—Jamais ! jamais ! interrompit le

comte en se levant avec violence. Moi, infliger à cette sainte femme une telle douleur et une telle honte ! lui montrer dans l'homme qu'elle a aimé, qu'elle aime encore, peut-être, malgré ses égarements, un misérable conduit au crime par le vice et bientôt flétri par la justice humaine !... lui tordre le cœur de mes deux mains pour en exprimer, au prix d'angoisses inouïes, quelques gouttes de pitié !... la tuer ! oui, la tuer, monsieur, pour ramasser quelques pièces d'or au fond de sa tombe !... Non !... je ne le veux pas, non ! je ne le ferai pas !... non, je n'aurai jamais cet horrible courage, ni cette impitoyable barbarie !

Le comte de Villefleuret avait prononcé ces paroles désespérées en parcourant, avec une ardente agitation toute l'étendue de la chambre. Son visage, tout à l'heure si morne, avait repris l'expression de noblesse qui lui était habituelle ; une flamme généreuse brillait dans ses yeux, naguère si ternes, si éteints. Ismaël suivait tous ses mouvements d'un regard oblique, impassible. Il attendit avec patience que l'exaltation du vieux gentilhomme se fût calmée ; puis, quand il le crut en état d'apprécier plus exactement les nécessités de sa situation, il s'approcha de lui et lui dit froidement :

— Cent mille francs, monsieur le comte !... je vous donne un mois pour réfléchir... et songez qu'il y va des galères.

Cela dit, il salua avec une révérence ironique, et se retira en faisant entendre jusqu'au bas de l'escalier sa petite toux aigrelette.

IV

L'exaltation généreuse du comte de Villefleuret s'était complètement refroidie sous l'impression de la menace calme et réfléchie d'Ismaël Gantz. Resté seul avec lui-même, n'ayant plus à rougir devant le témoin de sa honte, il retrouva bientôt avec son sang-froid toute la lucidité de son intelligence, et il profita sans retard de ce rapide retour des facultés dominantes de son esprit pour examiner sous toutes ses faces le péril de sa situation. Cet examen minutieux autant qu'approfondi eut pour résultat de diminuer une partie de ses craintes. Il se dit, comme tous les gens insoucieux de l'avenir et habitués à vivre au jour la journée, qu'il ne reverrait Ismaël que dans un mois, et qu'avant l'échéance de ce terme, quelques coups de fortune au jeu pourraient lui procurer la somme exigée pour la rançon de son honneur. N'avait-il pas, la nuit précédente, gagné quarante mille francs en quelques heures ? Puis, en supposant qu'il ne pût, au jour dit, jeter ce gâteau doré dans la gueule de son Cerbère, n'avait-il pas mille raisons pour une d'espérer que le juif lui accorderait un nouveau délai ? Quel profit cet homme, qui ne faisait rien qu'en vue d'un profit, recueillerait-il d'une dénonciation ? N'était-il pas intéressé, au contraire, à faciliter à son débiteur tous les moyens possibles de se libérer envers lui ? Ismaël avait donc voulu seulement l'effrayer en suspendant au-dessus de sa tête cette épée de Damoclès ; vaine menace ! car le glaive meurtrier était scellé au plafond par un câble à toute épreuve : l'avarice d'un juif !

Un peu rassuré de ce côté, le comte de Villefleuret tourna toute son attention vers Lucienne. Là, le danger lui apparut, sinon plus grand, du moins plus difficile à conjurer. L'explication orageuse qu'il avait eue le matin même avec sa pupille lui avait montré le caractère de cette jeune fille sous un jour tout à fait nouveau.

Il était effrayé, pour l'avenir, de l'énergie et de la puissance qu'elle avait déployées en cette circonstance. Un an encore, et Lucienne allait être

majeure. Nul doute que le jour où l'heure de l'indépendance aura sonné pour elle, elle ne doive exiger de son tuteur un compte rigoureux et sévère. Et si elle se montre si impérieuse, si intraitable aujourd'hui qu'elle ne soupçonne qu'une partie de la vérité, à quelle hauteur ne s'élèvera pas sa colère lorsqu'elle apprendra toute l'indignité de son tuteur, de son second père, de l'homme dont, après Dieu, elle devait attendre le plus de protection ? Avec quel mépris ne repoussera-t-elle pas cette main qui au lieu de prêter son appui, ne se sera levée sur elle que pour la frapper ! Egoïste, comme elle s'est révélée, ne demandera-t-elle pas au scandale une légitime vengeance ?

Quel bruit dans le monde, lorsqu'il sera avéré que le comte de Villefleuret a dissipé en de honteuses orgies l'immense fortune de sa pupille ! Et, si les tribunaux vont déchirer le voile qui recouvre encore toutes ces turpitudes, n'est-il pas à redouter qu'ils n'en fassent une prompte et éclatante justice ? Il y avait, pour le comte de Villefleuret, un moyen de parer à ces éventualités menaçantes : c'était de confondre, dans une étroite solidarité, les intérêts de sa pupille et ceux de son fils. Devenue la femme de Léo, Lucienne ne pourrait, sans se déshonorer elle-même, déshonorer le père de son mari. Un calcul aussi élémentaire n'avait pas, on le pense bien, échappé à la perspicacité du comte : depuis longtemps il louchait en vue de ce port, et s'il avait navigué avec sécurité au milieu de tant de récifs, c'est que jusque-là il c'était flatté de l'atteindre.

Lucienne, en effet, en dépit de son orgueil hautain, n'avait pu si bien dissimuler ce qui se passait au fond de son âme, que son tuteur, intéressé à y lire, ne fût parvenu à en découvrir le secret. Plus d'une fois, lorsque dans le monde elle avait longtemps captivé Léo par les charmes de son esprit et les séductions de sa beauté, ses traits exprimaient un sentiment plus vif et plus pur que la vanité d'un triomphe remporté sur des prétentions rivales. Mais c'était surtout dans l'abandon des relations de chaque jour, dans l'intimité de la vie commune, que Lucienne avait laissé le regard exercé du comte pénétrer dans les replis les plus obscurs, les plus inavoués peut-être de son amour. Froide, dédaigneuse en l'absence de Léo, et comme enveloppée, à dessein dans l'égoïsme de son indifférence, elle ne prenait qu'une part distraite aux plaisirs comme aux devoirs de la famille. Dans les longues soirées d'hiver, ces steppes sans fin de la vie domestique, elle passait des heures entières, enfouie dans un vaste fauteuil, absorbée dans une méditation somnolente, et ne répondant que par monosyllabes aux questions ou aux remarques qui sollicitaient son attention. Souvent même, malgré le respect que lui inspirait la comtesse de Villefleuret, douce et pieuse femme qui s'étonnait quand on lui disait que sa nièce était orpheline, elle se retirait dans sa chambre avant l'heure de la séparation, pour se livrer plus librement, dans la solitude, aux tristesses et aux défaillances de l'ennui. Mais si Léo assistait à ces réunions de famille, Lucienne secouait sa torpeur habituelle ; c'était elle qui imprimait à la conversation le mouvement et la vie. Ces causeries du foyer, si monotones et si languissantes la veille, s'animaient aussitôt de toute la vivacité de son esprit ; il ne fallait plus la supplier pour qu'elle consentît à s'asseoir au piano et à prêter aux sublimes inspirations de Rossini ou de Mozart l'accent de sa voix sonore et mélodieuse. Comme la statue de Memnon, que faisait vibrer le premier rayon du soleil, Lucienne fré-

missait doucement au regard de Léo, et son âme, réveillée de sa langueur, s'exhalait en harmonieux accords.

Ces symptômes d'un amour expansif ne se manifestaient pas chez Léo avec la même ardeur. Il avait pour sa cousine ces soins empressés, ces recherches délicates qui font partie de l'éducation d'un homme du monde. Il prenait plaisir à sa conversation, spirituelle toujours, quelquefois passionnée, enthousiaste ; il admirait hautement ses talents et sa beauté ; mais cette admiration ne le préoccupait pas au point que le désert se fit autour de lui lorsqu'il ne voyait pas Lucienne. Le comte de Villefleuret ne se faisait pas illusion sur cette tiédeur de sentiment ; mais il s'était dit que, après tout, Lucienne devait être la femme de son fils ! et qu'une affection réfléchie convenait mieux que les emportements de la passion au calme bonheur du mariage. Il se flattait que Léo partageait son opinion à cet égard, et il avait été confirmé dans cette confiance par le tacite assentiment que celui-ci avait plusieurs fois donné à ses projets. Et voilà que, au moment décisif, un espoir si raisonnablement conçu, si tendrement caressé, menaçait de s'évanouir.

Non que le comte de Villefleuret attachât une importance exagérée à ce qu'il croyait une amourette d'écolier, ou qu'il supposât Léo capable de sacrifier les convenances à un caprice passager ; ce qu'il redoutait, c'était l'explosion prochaine de la jalousie et de la colère de Lucienne, si elle était instruite, comme il le soupçonnait, de cette imprudente escapade. Dans sa pensée, la scène qui s'était passée le matin, et dans laquelle il n'avait pas joué le plus beau rôle, n'avait pas eu d'autre cause ; d'un moment à l'autre, elle pouvait se renouveler avec une recrudescence de violence, et amener une éclatante rupture. C'est cette catastrophe qu'il importait de conjurer à tout prix ; il fallait arracher Léo aux enchantements de cette Circé de rencontre qui lui faisait oublier un attachement plus sérieux ; il fallait l'amener, par une soumission prompte et complète, à s'offrir un pardon que demain, peut-être, il ne serait plus temps d'obtenir.

Le vieux gentilhomme ne voulut pas différer plus longtemps l'exécution de ce projet, et il se hâta d'achever sa toilette pour se rendre chez Léo. Comme il se disposait à sortir, Badois entra, et lui annonça que son fils, accompagné d'un étranger, attendait son agrément pour se présenter devant lui. Le comte donna aussitôt l'ordre de l'introduire, et fit même avec empressement quelque pas à sa rencontre ; mais, à l'aspect de la figure grave et sévère de Baltimore, il demeura immobile, attendant en silence que Léo lui eût présenté ce mystérieux personnage.

Durant le trajet de Chaillot à la rue de Babylone, il ne s'était pas échangé une parole entre Léo et le père de Thérèse. Celui-ci, naturellement sombre et taciturne, n'avait pas jugé nécessaire d'adresser de nouvelles questions au jeune homme. Il avait appris tout ce qu'il avait intérêt à savoir : sa fille aimait ; que lui importait le reste ? Que l'homme qui lui avait inspiré cet amour fût favorisé ou déshérité des dons de la fortune, ces considérations, qui jouent un si grand rôle dans les transactions matrimoniales, ne le touchaient que médiocrement. Il avait, depuis longtemps, définitivement rompu avec les préjugés qui gouvernent le monde, et de la manière dont il envisageait les choses humaines, grâce surtout au scepticisme absolu qui caractérisait ses opinions et réglait sa conduite, il eût accepté pour gendre un simple artisan aussi bien que le fils d'un prince, s'il avait

cru trouver dans le premier l'homme qui dût faire le bonheur de sa fille. Quant à Léo, le premier moment d'exaltation passé, lorsqu'il avait pu réfléchir avec calme au résultat possible de la démarche dans laquelle il venait de s'engager, sa situation lui était apparue sous des couleurs un peu moins riantes que celles dont son imagination l'avait prématurément embellie.

Il ne se représentait pas, en effet, sans une certaine appréhension, la surprise, l'irritation peut-être du comte de Villefleuret, à la notification d'un projet sur la convenance duquel il n'avait pas été consulté. Était-il présumable même que le vieux gentilhomme, qui, en toute circonstance, se montrait si fier de son blason, de l'illustration de sa race, de tous les privilèges conventionnels, enfin, que confère dans le monde la possession d'un nom et d'un titre, consentirait à une union qu'il devait considérer comme une indigne mésalliance ? Et, en supposant même qu'il ne s'arrêtât pas à ce premier obstacle, quels renseignements Léo pourrait-il donner sur la position sociale, sur l'honorabilité, sur les relations de l'homme qu'il avait choisi pour son second père ? C'est à peine si Léo connaissait lui-même le nom de cet homme, les quelques notions qu'il possédait sur sa profession et sur sa fortune provenant d'informations superficielles, prises au hasard dans le voisinage, près de gens toujours heureux de trouver une oreille ouverte pour le débit de leurs commérages. Pouvait-il espérer que son père se contenterait de renseignements aussi vagues ? Ne voudrait-il pas interroger lui-même Baltimore ? Et si les réponses de celui-ci, en supposant qu'il daignât répondre, froissaient, comme il était permis de le craindre, la susceptibilité aristocratique du vieux gentilhomme, n'était-il pas à peu près certain que la négociation commencée n'aboutirait qu'à une rupture ?

On s'étonnera peut-être qu'au milieu de toutes ces réflexions, le nom de Lucienne ne se soit pas présenté comme une objection sérieuse à l'esprit de Léo. C'est que jamais non plus le jeune capitaine ne s'était sérieusement arrêté à l'idée d'un mariage avec sa cousine. Comme nous l'avons dit, il n'éprouvait pour Lucienne qu'une affection toute fraternelle, et s'il n'avait pas repoussé formellement les ouvertures indirectes que son père lui avait faites plusieurs fois à ce sujet, c'est qu'il n'avait vu dans ces demi-confidences du comte de Villefleuret qu'un de ces projets puérils si facilement formés dans les familles, qu'une de ces combinaisons sans consistance, qu'un caprice éditif et qu'un souffle renverse. Ignorant l'impérieuse nécessité qui poussait le comte vers cette alliance, il avait toujours pensé que, indépendamment même de toute autre considération, son peu d'empressement à la conclure suffirait à en détourner le vieux gentilhomme.

Ce dernier motif de crainte n'eût rien ajouté, du reste, à l'embarras qu'il éprouva en se tournant vis-à-vis de son père. Il semblait que l'étonnement manifesté par les regards et l'attitude du comte de Villefleuret eût achevé de paralyser ce qui lui restait de volonté et d'énergie. Il fallait sortir pourtant de cette situation qui ne pouvait se prolonger sans devenir à la fois périlleuse et ridicule. Déjà Baltimore, étonné d'une hésitation que bientôt, peut-être, il allait considérer comme une injure, fronçait les sourcils avec impatience ; le comte de Villefleuret, de son côté, donnait à son visage une expression de plus en plus digne et sévère. Alarmé de ces symptômes menaçants, Léo fit un violent effort sur lui-même, et d'une voix émue :

—Jusqu'à présent, dit-il, vous avez été pour moi le meilleur et le plus indulgent des pères. Je n'ai eu à m'occuper ni de mon bonheur, ni de mon avenir ; la vie douce et facile, comme vous me l'avez faite, ne me laissait ni un souhait à exprimer, ni un désir à concevoir : je viens vous demander aujourd'hui d'achever l'œuvre de votre tendresse et d'ajouter un dernier bienfait à tous ceux dont vous m'avez comblé.

—Au fait ! monsieur ! interrompit sèchement le comte de Villefleur en promenant ses regards inquiets de Léo au père de Thérèse.

—Oui, au fait ! s'écria celui-ci en faisant un pas vers le vieux gentilhomme ; je me défie d'une péroraison qui a besoin d'un si long exorde. Voici ce dont il s'agit : il y a une heure, votre fils a pénétré dans ma maison en escaladant mon mur. Comme j'allais le frapper impitoyablement, ma fille se jeta à mes pieds et me demanda grâce. Une intrigue d'amour, comme vous voyez. Je consentis à pardonner, mais à une condition : c'est que monsieur me prouverait qu'il n'est pas un misérable, en vous signifiant à vous, son père, qu'il entend offrir à ma fille une réparation immédiate et complète.

Cette sommation si nette et si impérative fit gronder une sourde colère dans le vieux gentilhomme. Son premier mouvement fut de châtier un tel excès d'audace en faisant chasser par ses laquais l'insolent qui se permettait de lui notifier des ordres aussi étranges ; mais le comte de Villefleur redoutait plus que tout au monde le bruit et le scandale. Il se contenta donc, et, tournant dédaigneusement la tête du côté de son fils, il dit d'un ton qui aiguillait encore l'impertinence de cette demande :

—Tu connais monsieur ?

—Monsieur est le père de celle que j'aime, répondit Léo en essayant de soutenir le regard railleur du comte.

—Ah ! fort bien ! reprit celui-ci avec un sourire sardonique : pour un amoureux, une pareille recommandation tient lieu de nom, de titres et de fortune ; mais tu me permettras, à moi qui n'aime pas la fille de monsieur, de me montrer un peu plus exigeant.

—Eh ! qu'importe mon nom ? demanda Baltimore, dont la colère commençait à emprunter l'accent de la menace ; votre fils s'en est-il informé lorsqu'il s'est introduit dans ma maison ? Me l'a-t-il demandé ? avant d'accepter le pardon que j'ai eu la sottise de lui accorder ?

—Monsieur, interrompit froidement le comte de Villefleur, c'est à mon fils que je parle.

Cette insolente observation fit jaillir un éclair des yeux de Baltimore. Un geste suppliant de Léo arrêta l'explosion de sa colère. Cet armistice, cependant, ne pouvait être de longue durée, si le jeune homme n'en prévenait la rupture par une médiation en quelque sorte armée. Il fit donc appel à toute son énergie, et s'inspirant cette fois de la fermeté de Baltimore :

—Mon père, dit-il, il s'agit d'une chose grave et sérieuse : monsieur avait le droit de me tuer ; vous, son juge, vous l'eussiez absous. En échange de ma vie, je lui ai laissé ma parole, je dois retirer mon gage. Qu'importe, après cela, qu'il porte un nom ignoré ou illustre ? Qu'importe que sa fortune lui ait été léguée par héritage ou qu'elle soit le fruit de son travail, de son habileté, de son intelligence ?

—Mon Dieu, mon ami, Rousseau a dit cela mieux que toi ; son éloquence ne m'a point converti ; juge donc de l'effet de la tienne.

—Eh bien ! mon père, se hâta de dire Léo, qui voyait avec effroi Baltimore prêt à intervenir encore dans

ce débat, ce ne sont pas vos préjugés que je chercherai à combattre, c'est votre cœur que je veux toucher et émouvoir. J'aime cette jeune fille, mon père ; mon honneur, ma vie peut-être dépendent de la parole que vous allez prononcer. Par pitié pour moi, à qui vous n'avez rien refusé encore, accordez-moi la grâce que je vous demande en suppliant.

Léo, en effet, avait fléchi le genou devant le vieux gentilhomme. Celui-ci, surpris autant que mécontent d'une démonstration aussi chaleureuse, se recula de quelques pas, et dit à son fils d'une voix sévère :

—Relevez-vous, monsieur, et allez m'attendre près de votre mère. Des scènes aussi ridicules que celle-ci ne doivent jamais se passer qu'en famille.

—C'est à moi de me retirer, messieurs, dit Baltimore en donnant cette fois à ses paroles l'accent du plus injurieux mépris ; vous serez plus à votre aise pour rougir l'un de l'autre. Vous m'avez demandé mon nom, monsieur le comte ; priez Dieu de ne jamais connaître celui dont on m'appelle dans mes jours de colère. Quant à vous, monsieur, ajouta-t-il en se tournant dédaigneusement vers Léo, je vous pardonne : je vous croyais un homme, je m'étais trompé. Toutefois, pour prévenir une nouvelle offense, souvenez-vous que je ne pousse pas la clémence jusqu'à la duperie...

A suivre

Une autre vapeur

On vient de découvrir, dit une feuille belge, un moteur qui, à ce qu'on prétend, va détrôner la vapeur d'eau.

La matière qui sert à engendrer l'énergie est le bisulfide de carbone, qu'on utilise comme agent moteur sous forme de vapeur, et l'avantage qu'on lui attribue est celui-ci : tandis que l'eau se dilate dans le rapport de 1 à 1 700, le bisulfide de carbone possède une propriété d'expansion de 1 à 8 000.

La vapeur formée arrive aux tiroirs de la machine, et agit sur le piston. Un tuyau partant de la machine conduit directement la vapeur de décharge dans un condenseur, qui la ramène à la forme liquide.

Le système de génération et de condensation est pareil à l'action du cœur, et l'on prétend qu'avec une machine parfaitement construite, la même quantité de bisulfide de carbone peut servir pendant un temps illimité, sans perte sensible. Le coût du combustible est insignifiant ; en raison des propriétés particulières du bisulfide, un foyer ordinaire d'appartement développerait une force suffisante pour mouvoir un steamer ordinaire.

L'eau bout à 100 degrés, et exige un excédent pour l'obtention de la vapeur utilisable, tandis que le nouvel agent se vaporise à 86 degrés. L'invention est due à M. J. R. Blumenburg, allemand, qui l'a montrée à des capitalistes de Philadelphie, avec un tel succès qu'ils vont sans doute l'expérimenter sur une large échelle.

Quels bycées !

A Montpellier (France), il y a un lycée de jeune filles.

A la suite d'un conflit entre la directrice de l'internat et celle de l'externat, cette dernière, furieuse d'être déplacée, harangua les externes qui démolirent les barrières et brisèrent les vitres, en chantant la *Marseillaise* et en vomissant des obscénités à la face de la directrice de l'internat. Le conseil académique est saisi... de l'affaire.

Explosion

La foudre est tombée sur la forteresse de Scutari, a fait sauter une poudrière, et allumé un incendie considérable.

C'est bien la troisième fois, depuis une vingtaine d'années, que la vieille forteresse de Scutari d'Albanie subit un désastre de ce genre. La dernière explosion eut lieu en décembre 1874, causée, comme celle-ci, par la chute de la foudre sur le paratonnerre de la poudrière.

En raison de la proverbiale incurie des Turcs, les conditions dans lesquelles ce paratonnerre était installé et entretenu devaient avoir pour résultat, non d'isoler le fluide dans la terre, mais de le conduire juste aux poudres.

L'explosion fut terrible ; pas une vitre ne resta intacte au consulat de France, situé à peu près à un kilomètre de la forteresse. Les murs de celle-ci, éventrés, firent sauter ou rouler d'énormes fragments de roc qui écrasèrent dans les rues du bazar ou dans les maisons du faubourg, situé au pied de la citadelle, nombre d'individus. On compte près de deux cents victimes.

Il serait naïf de croire que la leçon ait servi, et qu'on ait pris ombre de mesures pour écarter de la ville, à l'avenir, un pareil accident. Nous nous rappelons même qu'en pleine guerre avec le Monténégro, en novembre 1877, le gouvernement turc n'avait pas songé à réparer les murailles croulantes de la citadelle, qui constituait la seule défense de la ville contre l'ennemi. Si bien qu'un projet de l'enlever par surprise, formé par des montagnards albanais, alliés au Monténégro, ayant été découvert, on dut se borner à installer en hâte, sur la brèche faite par l'explosion de 1874, quatre canons Krupp destinés à la garder.

Quant à l'inondation de la ville que signale la dernière ligne de la dépêche, elle est périodique et en quelque sorte réglementaire. Tout l'hiver, le bazar de Scutari est dans l'eau, à moitié de hauteur des boutiques, pendant deux ou trois mois : il faudrait quelque prévoyance, quelques travaux dans la rivière la Bojana pour y remédier ; mais il est plus dans le tempérament des sujets et dans les traditions de leur gouvernement de se résigner, d'attendre et de subir leurs désastres.

Morale indépendante

C'est encore la morale indépendante qui a provoqué la scène étonnante dont nous allons entretenir nos lecteurs.

Marie Bogaert, âgée de 28 ans, servante dans une maison de la rue Jongh, à Saint-Gilles (Belgique), avait, il y a quelque temps, noué des relations coupables avec un jeune homme de 24 ans, nommé Jules Morel.

Morel, qui venait de quitter le régiment des guides, où il avait servi en qualité de milicien, était entré comme garçon d'écurie à l'établissement Collin, rue du Grand-Cerf. Il y a six semaines une rupture intervint entre cette malheureuse et lui. Morel accusait la jeune fille d'avoir fait courir, à Gand, où demeure sa famille, des bruits malveillants sur son compte, et il ne voulait la revoir à aucun prix.

Au lendemain de cette séparation, Marie Bogaert, tout entière à ses idées de vengeance, conçut le projet de jeter du vitriol à la tête de Morel. Une amie, à qui elle avait parlé de ce projet, lui donna de sages conseils, et finit par la persuader qu'il valait mieux ne rien faire, et se venger par l'indifférence.

Pendant quelque temps Marie Bogaert sembla avoir oublié ses pro-

jets de vengeance, elle semblait calmée, lorsque, il y a deux jours, elle rencontra une de ses compagnes, à qui elle confia les conséquences de sa conduite immorale.

—Vous n'êtes pas la seule, lui fut-il répondu : pendant qu'il vous débauchait, il en séduisait une autre, qui, elle aussi, se trouve dans une position analogue à la vôtre.

Cette dénonciation réveilla chez la servante toutes ses haines, et son parti fut immédiatement pris. Le lendemain du jour où la confidence que nous venons de rapporter lui fut faite, Marie Bogaert sortit de chez ses maîtres pour acheter du lait.

Elle alla chez une verdurière du voisinage lui demander d'aller lui acheter du vitriol pour nettoyer ses cuivres. Comme cette femme refusait, Marie Bogaert se rendit elle-même chez un droguiste de la rue Jourdain, à qui elle demanda un litre de vitriol.

On lui versa le dangereux liquide dans une cruche qu'elle tenait à la main, et elle sortit. Sur le trottoir elle transvasa une partie du vitriol dans une boîte en fer blanc qu'elle tenait cachée dans son tablier, elle brisa alors la cruche sur le pavé, et se rendit rue du Cerf, où elle savait que son séducteur se trouvait.

Il était alors 8 heures $\frac{1}{2}$ du soir ; Morel jouait aux cartes avec quelques camarades dans l'estaminet du *Cerf*, qui porte le n. 13 de la rue. Marie l'aperçut de l'extérieur, elle alla se poster devant la vitre de l'estaminet pour attirer son attention.

Morel avait vu la jeune fille ; il abandonna sa partie, et, entr'ouvrant la porte, lui cria "qu'elle n'avait qu'à aller au diable !"

Une autre version dit que Morel aurait apostrophé Marie en ces termes : "Sale bête, allez-vous-en !"

Toujours est-il que la servante entra dans l'estaminet sur les pas de Morel, et au moment où celui-ci se retournait, elle lui lança à la figure le liquide corrosif, puis elle prit rapidement la fuite.

Morel, horriblement atteint, se tordait sur le carreau en proie à d'atroces souffrances.

Un médecin qu'on alla quérir en toute hâte, prodigua les premiers soins au blessé dont le transport à l'hôpital Saint-Jean fut nécessaire. L'un des yeux est complètement perdu, et les blessures de la face sont affreuses et de la plus haute gravité.

Marie fut arrêtée au bout de la rue Grand-Cerf, par deux gendarmes qui rentraient à la caserne, et qui avaient été mis en éveil par les cris : "à l'assassin" que poussait un passant, qui poursuivait Marie Bogaert.

Conduite au bureau de police de la 1^{re} division, où une instruction fut ouverte immédiatement par l'officier de police, Marie Bogaert ne manifesta aucun regret. Elle avait voulu se venger, déclara-t-elle, et elle renouvela cette déclaration, qu'elle était victime de Morel.

Marie Bogaert a été écrouée mercredi soir à la prison des Petits-Carmes.

Pendant la journée, elle s'était rendue au *Cerf*, et elle avait demandé à la Dame Evard, qui tient l'établissement, à quelle heure Morel venait chez elle. Il lui fut répondu que Morel venait habituellement à 8 heures $\frac{1}{2}$.

Ajoutons à ces détails que plusieurs personnes qui se trouvaient dans l'établissement en même temps que Morel, ont été atteintes par le liquide corrosif, qui a brûlé les vêtements de plusieurs d'entre elles.

Voilà les fruits du libertinage et de la civilisation des grands centres. Pauvres parents de la campagne, qui envoyez vos filles en service à la ville, profitez de cette leçon !

UNIQUE OCCASION

DE SE FORMER UNE

bibliothèque à bon marché

QUINZE POUR CENT DE REMISE

sur tous les achats d'au moins **Dix Dollars** en ouvrages de Théologie, Histoire, Littérature, Droit, etc., etc.

En établissant une manufacture de papier, nous avons décidé de nous occuper à l'avenir plus particulièrement de la papeterie de la librairie classique et de piété, pour la vente en gros seulement et l'importation sur demande et afin d'écouler le plus promptement possible notre fonds de livres et d'articles de détail nous ferons une grande réduction sur les prix sous forme d'escompte suivant l'importance des achats.

DEMANDEZ LES CATALOGUES.

J.-B. ROLLAND ET FILS,
Libraires-Éditeurs,

12 et 14, rue SAINT-VINCENT, Montréal.
Québec, 14 décembre 1882.

\$10 A \$1,000 DEPOSES dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquière 17, Rue Wall, New-York.

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.
Québec, 25 mars 1880. 497

BREVETS !

NOUS continuons à agir comme solliciteurs de Brevets, Caveats, Marques-de-Commerce, Droits de Propriété Littéraire, etc., pour les Etats-Unis, le Canada, Cuba, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Nous avons acquis **TRENTE SIX ANNEES D'EXPERIENCE.**

Aucun paiement n'est requis pour l'examen des modèles et dessins. Avis par la malle gratis. Les brevets obtenus par notre concours sont publiés dans le **SCIENTIFIC AMERICAN**, qui a la plus grande circulation et le plus influent des journaux de ce genre publiés dans le monde entier. Chacun comprend les avantages d'une semblable annonce.

Cette grande et belle publication **HEBDO-MADAIRE** à \$1.20 d'abonnement par année est reconnue comme le meilleur journal qui existe, dévoué à la science, aux mécaniques, aux inventions, aux travaux d'ingénieurs et au progrès de la science industrielle. 19 CENTS le numéro.

En vente chez les marchands de journaux. Adresser **MUNN & CIE.**, solliciteurs de brevets, éditeurs du **SCIENTIFIC AMERICAN**, 261, Broadway, New-York. Des livrets concernant les brevets, sont envoyés francs de port. Québec, 2^e octobre 1882. 667

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Ce remède d'un zème agréable est sous la forme d'une **POUDRE BLANCHE** et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de **25 CENTIMS**. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du **COURRIER DU CANADA.**

\$500 de récompense !

NOUS paierons la récompense ci-dessus pour chaque cas de maladie du foie, dyspepsie, mal de tête, indigestion, constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les pilules végétales pour le foie du Dr West, lorsque l'on aura suivi exactement les prescriptions. Ces pilules sont purement végétales, et donnent toujours satisfaction. Elles sont recouvertes avec du sucre et en grandes boîtes contenant 30 pilules ; prix **25 CENTS**. A vendre chez tous les pharmaciens. Déterminez-vous des contrefaçons et de imitations. Les véritables sont faites seulement par **JOHN C. WEST & CIE**, fabricants de pilules, à Chicago et Toronto. Un paquet d'essai sera envoyé gratis par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents



LA SANTE EST LA RICHESSE.

Le traitement du docteur **E. C. WEST** pour les nerfs et le cerveau est un spécifique sûr contre l'hystérie, les étourdissements, les convulsions, les accès, les névralgies nerveuses, les maux de tête, l'affaiblissement des nerfs causés par l'usage de l'alcool ou du tabac, affaiblissement du corps, de l'esprit, ramollissement du cerveau, conduisant à la folie, à la décrépitude et à la mort, vieillesse prématurée, stérilité, et toutes maladies causées par un excès de travail de l'esprit, ainsi que tout excès de tout autre genre.

Chaque boîte contient des remèdes pour un mois. Un dollar par boîte, ou six boîtes pour cinq dollars ; envoyées par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boîtes guériront tous les cas. Avec chaque commande que nous recevons pour six boîtes, accompagnées de cinq dollars, nous expédions à l'acheteur la garantie écrite que nous lui remettrons son argent, si le traitement n'opère pas une guérison.

JOHN C. WEST & CIE,
Seuls propriétaires, Toronto, Ont.
En vente à Québec chez **J. J. Veldon**, 122, rue St-Joseph, et chez **E. Giroux & Frères**, 37 et 39, rue St-Pierre
Québec, 9 août 1882—Jan. 602

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



Les Pilules et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur **HOLLOWAY**, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas **533, OXFORD STREET, LONDRES**, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : **THOMAS HOLLOWAY**, 533, Oxford Street, London. Québec, 2 novembre 1881—1 an. C



Kendall's Spavin Cure.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules.

LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES :
Hamilton, Mo., 14 Juin 1881!
B. J. KENDALL & CIE.

Messieurs,
La présente note est pour certifier que j'ai fait usage du **Kendall's Spavin Cure** et que je l'ai trouvé tel qu'il était recommandé et même meilleur. En l'employant, j'ai réussi à faire disparaître des colossités, des esquilles, des excroissances ou d'autres difformités des os ; c'est un véritable plaisir pour moi que de le recommander en attestant qu'il est, pour les différentes maladies des os, le meilleur remède dont je me sois jamais servi, après en avoir employé un très grand nombre, ayant fait de ces maladies une étude spéciale pendant des années. Votre très respectueux
P. V. CRIST.

D'UN EMMENT MEDECIN.
Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.
Dr. J. B. KENDALL & Cie, Messieurs :—Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le **Turf, Field and Farm** du **Kendall's Spavin Cure**, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boiteux pendant dix-huit mois, par suite d'un éparvin, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute tumeur, ainsi qu'un gros suros qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux sont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.
Respectueusement,
H. A. BERTOLETT, M. D.

"KENDALL'S SPAVIN CURE."
Frémont, Ohio, 25 janvier 1881.
Dr. B. J. Kendall & Cie, Messieurs :—Je crois qu'il est de mon devoir de vous offrir mes remerciements pour le bénéfice et le profit que j'ai retiré de l'usage de votre inestimable et célèbre "**Kendall's Spavin Cure**." Mon cousin et moi avions un magnifique étalon, valant \$4,000, qui avait un très mauvais éparvin, et que quatre chirurgiens-vétérinaires éminents avaient déclaré inguérissable, et fini pour toujours. En dernier ressort, je conseillai à mon cousin d'essayer une bouteille de "**Kendall's Spavin Cure**." Il eut un effet merveilleux ; la troisième bouteille l'a guéri, et le cheval est maintenant aussi bien que jamais. Le **Dr. Dick**, l'éminent chirurgien-vétérinaire d'Edinburgh, était mon oncle, et je prends un grand intérêt dans le succès de sa profession.
Sincèrement,
JAMES A. WILSON, Ingénieur Civil.

KENDALL'S SPAVIN CURE.

SUR LA CHAIR HUMAINE
Il a été employé dans des milliers de cas sur la chair humaine, avec un succès toujours si merveilleux, que nous sommes certain qu'il est le meilleur liniment découvert jusqu'à ce jour. Il a la force pour pénétrer où n'ont pu atteindre d'autres remèdes, et guérir les maux les plus difficiles, sans causer jamais aucune éruption ou autre altération de la peau, ni produire aucune douleur.

Prix. \$1.00 la bouteille, ou six bouteilles pour \$5.00. Tous les Pharmaciens l'ont en mains, ou pourront vous le procurer, ou bien il sera encore envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix par les propriétaires **Dr B. J. KENDALL & CIE**, Énosburgh, Falls, Vt.
En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN, FILS & CIE,
Montréal P. Q., Agents généraux.
Québec, 25 février 1882—Jan. 468

CONDITIONS DU JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE :—10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par

Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
Rue Buade, No 9.

Imprimé et publié par
Léger Brousseau,
EDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, rue Buade, Québec.

FOURNEAUX ECONOMIQUES

CES FOURNEAUX, destinés à la cuisson des aliments ou à la production d'eau bouillante, sont indispensables dans les petites comme dans les grandes exploitations ; ils se recommandent par une économie de temps et de combustibles, comparés aux fourneaux en usage jusqu'à ce jour. Le retour des flammes explique cette économie. Après avoir chauffé le fond de la chaudière, la flamme en chauffe la circonférence ; ainsi concentrée, elle est tout utilisée en dedans du fourneau. Ces appareils peuvent aussi être employés avantageusement pour faire les lessives, fondre les suifs, etc. Quelques cultivateurs s'en servent même pour faire bouillir l'eau d'érable.

On peut obtenir de ces fourneaux économiques chez

Coté & Vessot,
A QUÉBEC, No 30, RUE ST-PAUL.

Québec, 19 octobre 1882—1 an. 663

